n° 357 - Mai-Juin 2021

imag

Le magazine de l'interculturel

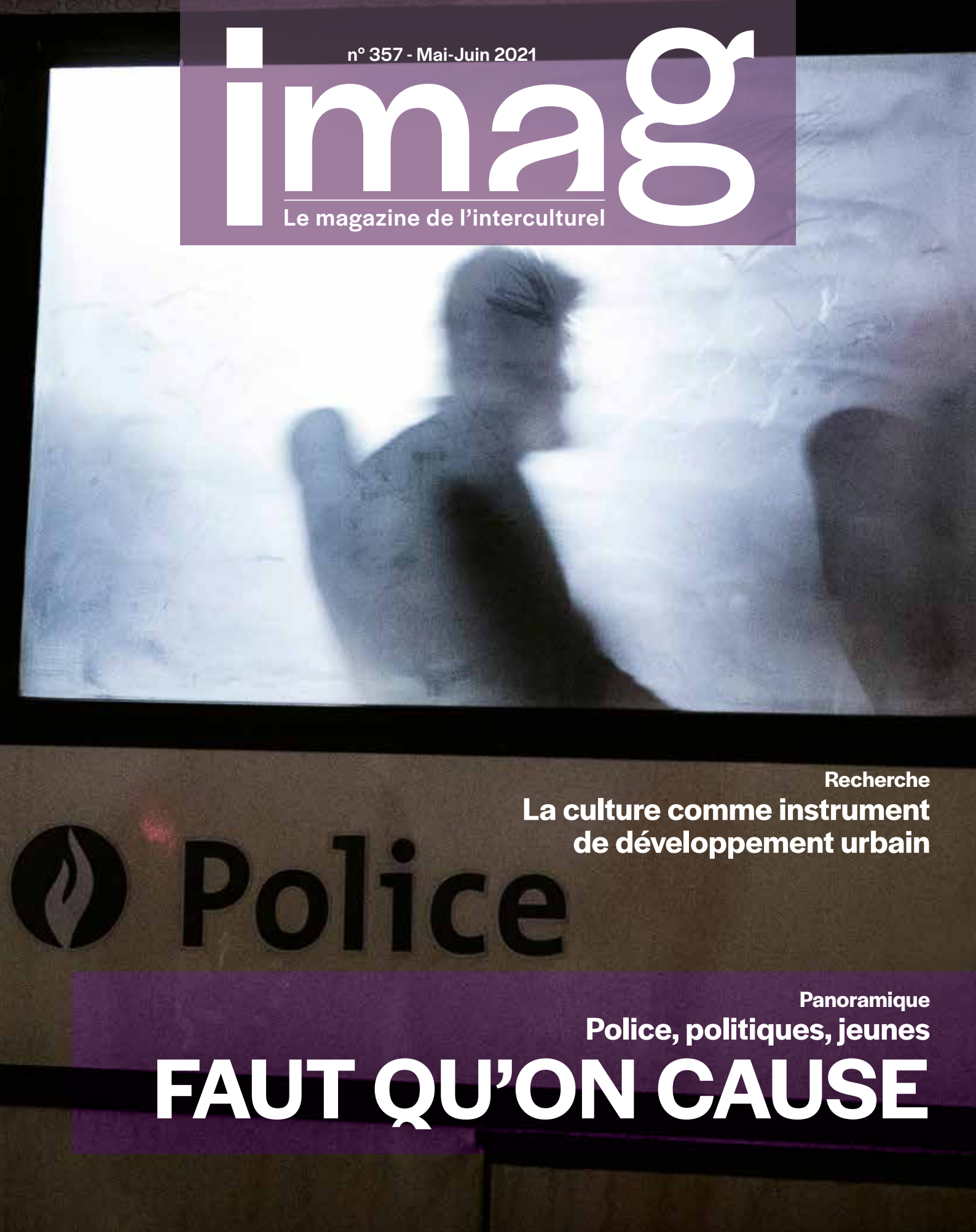

Recherche

La culture comme instrument de développement urbain

Panoramique

Police, politiques, jeunes

FAUT QU'ON CAUSE

Dédicace

À l’Union des sans-papiers pour la régularisation

Depuis 5, 10, 15 voire 20 ans, des personnes sans-papiers vivent en Belgique, y travaillent (sans protection sociale et souvent exploitées), élèvent leurs enfants, participent à la vie sociale.

L’USPR demande des critères clairs et objectifs qui permettraient de régulariser leur situation, ainsi qu’une commission indépendante pour évaluer chaque dossier. Ce qu’un Etat de droit devrait entendre.

EDITO

Directeur du CBAI Alexandre **ANSAY**

RECEVOIR et transmettre

En avril dernier, nous avons appris le décès de Bruno Ducoli, fondateur et directeur du CBAI de 1981 à 2000. Je ressens qu'une lumière de notre monde s'est éteinte. Il nous a souvent éclairés, dans ces moments où la volonté du combattant rencontre la complexité de l'action. Nous n'oublierons jamais le combat qu'il a mené au CBAI mais également au CASI-UO et dans bien d'autres associations, pour que les immigrés, «fragments de peuples», comme il aimait le répéter, accèdent à la dignité des droits politiques, sociaux et culturels. Il a contribué à sortir de l'ombre les peuples de l'immigration en quête de cette légitimité, pleine et entière, que l'Etat belge peine à leur accorder.

Mais il y a aussi l'homme que j'ai eu la chance de connaitre et qui m'a un jour reçu dans son bureau, un beau matin de juin 1998, au sortir de mes études de philosophie. Il m'a fait comprendre, non sans humour, qu'il fallait retourner à l'école de la réalité sociale. Il m'a fait penser à l'humaniste Settembrini de la « Montagne magique », avec son savoir encyclopédique et son génie de la langue et des formules. Pour beaucoup d'entre nous, Bruno s'est tenu au carrefour de nos vies. Il nous a regardés et écoutés, avec ces yeux et ce sourire que je n'oublierai jamais. A la manière dont un berger indique le chemin aux promeneurs perdus sur les sentiers de l'existence, il se sentait partout chez lui.

Bruno, une partie de ta lumière habite en nous qui te pleurons aujourd'hui car, dans le creux de nos mains, il y a cette flamme qui brille avec laquelle nous tentons de bâtir des ouvrages dédiés à d'autres. Tu vas aller rejoindre Thérèse Mangot, et bien d'autres, qui ont été tes compagnons de lutte et de création. Et souvent, nous nous dirons : « Tiens... qu'auraient pensé Bruno et Thérèse de tout cela ? » Tu sais ce que je te dois. Mais tu n'aurais jamais voulu que ça te revienne. Tu me l'as dit un jour et je l'ai noté sur un cahier que j'ai retrouvé il y a peu : « Qui donne ne doit jamais s'en souvenir, et qui reçoit ne doit jamais oublier. Et c'est à d'autres qui viendront après toi qu'il faut transmettre. »

SOMMAIRE

Edito

Alexandre Ansay 3

Panoramique

Police, politiques, jeunes : faut qu'on cause 6

Entre jeunes et police : oser la rencontre et la confrontation 7
Hicham Assakali & Ayoub Maatchik, avec la contribution de Rania Boutaffala

La justice scolaire pour commencer 11
Entretien avec Bruno Derbaix

Lutte contre les préjugés : les limites de la formation policière 14
Martine Vandemeulebroucke

Vers un retour à la police de proximité ? 18
Saïd Halimaoui

Contrôles d'identité : que dit la loi ? 22
Christian De Valkeneer

Une police extrêmement à droite 25
Manuel Abramowicz

Un manque de transparence 28
Entretien avec Mattias De Backer

Toujours pas de dialogue politique avec les jeunes des quartiers populaires 29
Muriel Sacco

Info dessinée

Librairie politique Pépite Blues 32
Christophe Poot & Nathalie Caprioli

Exposition

Les oubliés de Lesbos 34
Entretien avec Mathieu Pernot

Recherche

Equipements culturels et développement urbain : derrière l'injonction à « l'ancrage local » 37
Simon Debersaques

Espace public

Gaza 43
Massimo Bortolini

I LOVE

Police, politiques, jeunes

Faut qu'on cause

Mensonges, insultes, contrôle au faciès, arrestations abusives, usage disproportionné de la force, racisme, interpellations qui conduisent à la mort. On ne parle pas de cas isolés ; ça commence même à faire beaucoup. Ces problèmes dans la police exigent des solutions structurelles. Par exemple, améliorer les mécanismes de plainte, généraliser l'usage du bodycam lors des contrôles d'identité, renforcer la loi contre les discriminations, réformer la formation des policiers, ou encore tisser des relations entre police, politiques et jeunes – en particulier ceux qui font l'expérience de violences policières.

C'est surtout cette dernière piste que nous avons explorée. A travers des arguments et expériences pour un dialogue qui associe police, politiques et jeunes, tentons de remonter aux causes des problèmes et de montrer que des solutions pour restaurer une confiance et déloger les stéréotypes ne se trouveront pas seulement au sein de la police.

Les Ambassadeurs d'expression citoyenne Hicham **ASSAKALI** & Ayoub **MAATCHIK**

avec la contribution de Rania **BOUTAFFALA**

OSER

Entre jeunes et police :

la rencontre et la confrontation

Toutes les semaines, l'institution policière est pointée du doigt et remise en question. Toutes les semaines, elle est également défendue, protégée, excusée. On peut en comprendre les raisons : l'attaquer comme la soutenir revient à souligner l'importance de cette instance essentielle au bon fonctionnement de la société. A travers un projet de rencontre et de débats, des jeunes de deux associations bruxelloises et des inspecteurs de police ont montré une perspective de solution : en dehors de la rue, réapprendre à parler ensemble et à dessiner les contours d'une action commune.

À nos yeux de jeunes, les faits et gestes des policiers sont très régulièrement épiés et partagés. Les uns après les autres, nous voyons les incohérences et les excès se multiplier. Nous entendons évidemment les appels à ne pas généraliser, ces voix qui nous disent qu'au final les «pommes pourries» sont rares et qu'elles ne témoignent en aucun cas d'un problème au sein de l'institution. En même temps, nous connaissons les contrôles d'identité trop fréquents, les bavures, les incompréhensions, les violences, les répétitions... Nos craintes restent donc en suspend et, quand un énième problème arrive à nos oreilles, nous nous sentons impuissants.

Nos voix ne sont pas entendues

Notre réflexe est de penser que «jamais justice ne sera rendue», qu'une fois de plus l'affaire sera «cachée sous un tapis de mensonges» et qu'il s'agit là d'un simple témoignage du peu d'estime que l'État a pour nous. Nous avons le sentiment que, non seulement il n'y a pas de justice, mais qu'en plus il n'y a pas de suivi. Alors que le sujet est hyper médiatisé, les voix importantes (en tous cas les nôtres) ne sont pas entendues. Nous nous sentons esseulés dans la société, seuls face au système. Cette solitude est dangereuse : elle peut mener à la haine... et mène toujours à davantage de problèmes.

Chez les Ambassadeurs d'expression citoyenne, nous, les jeunes, avons trouvé une autre manière de nous impliquer dans la société. De façons très diverses, nous avons appris que parler peut rendre chacun plus fort et en même temps aider le groupe à avancer. Aussi, lorsque Sihame Haddioui (échevine à Schaerbeek en charge de l'Egalité des genres et des chances) est venue nous proposer de débattre avec des policiers, nous n'avons pas hésité. Avec l'AMO Atmosphère et dans le cadre du festival S.A.M.E (« Actions et mobilisation pour l'égalité »), nous avons investi nos outils et notre énergie pour que, durant quatre jours de rencontre, de formation et d'échanges, jeunes et policiers puissent tenter de dialoguer.

Attention ! Pour nous il était primordial de ne pas être le « bel arbre » qui cache la forêt malade. Nous étions partagés entre l'envie de construire quelque chose de concret et la peur que les débats soient empreints de mauvaise foi, qu'ils ne servent qu'à occulter les problèmes profonds qui séparent les jeunes et les policiers. C'est donc avec une certaine crainte de voir les

Première rencontre entre deux jeunes, Hicham et Chaïmae, et deux fonctionnaires de police (Zone Bruxelles-Nord) en mars 2021.

choses dégénérer que nous nous sommes impliqués progressivement dans les échanges.

Des outils de débat pour permettre la rencontre

Chez les Ambassadeurs, débattre suppose d'abord de se rencontrer, d'installer un climat de bienveillance, de se connaître et de déconstruire les préjugés. Comme pour nos autres projets, nous avons donc commencé cette aventure en tentant de discuter de nos différences avec bienveillance et engagement, avec aussi le sentiment de pouvoir dire ce qu'on pense. Pour y parvenir, nous avons organisé deux journées de prise de parole, avec des précautions dans l'organisation… et de la franchise dans les discussions. Nous étions venus confronter nos idées à celles des policiers et, si le projet n'avait pas pour objectif de tenir les murs, nous non plus. Rapidement, les sujets importants ont pu être abordés, ce qui décomplexa l'expression et limita les frustrations.

Le troisième jour fut celui des joutes verbales. C'est un outil un peu magique qui vise à jouer à argumenter, mais sans choisir la question, ni même sa position. Les questions étaient minutieusement choisies : « La violence est-elle une fatalité ? » et « La paix a-t-elle besoin de gardien ? ». Pour chacune, deux équipes composées de jeunes et de membres de la police. Nous ne parlions plus « face à face » mais « les uns avec les autres » et nous les « ambassadeurs » avions pour mission d'aider tout le monde à bien s'exprimer, à faire équipe ensemble. Et c'est précisément ensemble que les participants se sont soutenus, qu'ils ont approfondi les sujets et les réflexions, qu'ils ont marqué leur volonté de comprendre autant que d'apprendre.

En ligne

Pour plus d'informations sur les ambassadeurs : www.ambassadeurs.org
Pour un aperçu des joutes verbales entre jeunes et inspecteurs de police: www.facebook.com/Ambassadeurs.org/videos/

Beaucoup de questions, quelques réponses

Nous n'avons aucune prétention quant à la portée de ce projet. Les conflits entre jeunes et autorités sont profonds et complexes. Il en faudra plus pour changer le monde. Pourtant, ces quelques jours de rencontres et de débats nous ont simplement fait du bien. On n'a pas souvent l'occasion de s'exprimer, et encore moins sur des sujets aussi importants. Avant même d'avoir des revendications, nous avons des questions, de réelles incompréhensions. L'espace de quelques jours, les policiers nous ont offert des réponses. C'était insuffisant, parfois décevant mais l'échange existait. Nous étions écoutés.

Au quotidien, les jeunes parlent entre eux de la police, les policiers parlent entre eux des jeunes mais il n'y a pas d'entre deux. Forcément les discussions peuvent tourner en rond et déboucher sur des raccourcis. Un tel projet nous a permis de déconstruire nos préjugés et de revenir à une certaine forme de bon sens : en face il n'y avait pas que des uniformes, des ordres et des injustices à endurer. Humaniser la fonction a été essentiel. Nous n'avons pas seulement débattu corps et âmes pour défendre nos positions : nous avons eu l'occasion d'échanger des anecdotes, des rires et des questionnements. En plus d'avoir mis au clair tout ce qui nous séparait, nous avons pu découvrir ce que nous avions en commun et même si, comme dit plus haut, ce projet n'a rien d'une solution, il permet malgré tout d'en voir les contours.

Réfréner les frustrations

Dans les faits, ce projet n'est rien de plus qu'un espace de discussion et c'est d'ailleurs sa première grande victoire : il a prouvé que la discussion était possible. Quand les principaux concernés sont autour de la table, les débats ne peuvent être qu'enrichis. De cette manière, notre projet témoigne aussi des bienfaits de la parole et à quel point cet outil incroyable est sous-exploité. Car c'est bien là tout l'enjeu de « suivi » dont nous parlions plus haut. Lorsque les problèmes sont mis en suspend et que les questionnements ne trouvent ni réponses, ni moyens d'expression, il en résulte un sentiment de frustration. D'ailleurs, un conflit ne se règle pas seul. Il est impossible de trouver une solution à un problème si les deux parties se tournent le dos. Ouvrir des espaces de discussions permet justement de créer des liens, de tendre vers une solution commune et de réfréner ces frustrations.

A travers ce projet, nous avons été invités à découvrir plus en profondeur les rouages complexes de l'institution policière. Nous avons mieux compris quelle était la part du système, quels étaient les dérapages des personnes. Nous n'avons pas fondamentalement changé de position. De notre point de vue, beaucoup trop de policiers s'y prennent mal et nous empêchent de comprendre leur rôle et leurs missions. En plus, certains d'entre eux « font mal » et méritent une sanction. Mais nous avons expérimenté une partie de la solution : celle d'apprendre à parler ensemble, puis à mêler le verbe à l'action.

Réapprendre à se parler en dehors de la rue

A ce sujet, ce n'est pas un hasard si, depuis ce projet, les liens tissés se sont encore renforcés. Nous nous sommes revus pour des choses très concrètes : comment aider un ami à porter plainte ? un autre à mieux comprendre ses droits ? Comment faire lorsque quelqu'un hésite entre se résigner au pouvoir de la force ou oser revendiquer ses droits ?

Tout cela renforce notre conviction : il faut tout simplement recommencer ces échanges ! Notre pensée n'a pas drastiquement changé, mais notre appétit s'est creusé et nos perspectives se sont éclaircies. Les changements prennent du temps, beaucoup de temps. Mais la patience est une vertu à ne pas confondre à la paresse. Il est urgent de simplement continuer le chemin : « Si rien n'est fait, rien ne sera fait et, aussi minime soit-elle, l'action a ses bienfaits ». En d'autres termes, ces lignes sont tracées sous forme de demande : que des adultes bien placés donnent les moyens pour que, en dehors des mauvaises habitudes de la rue, jeunes et policiers réapprennent à se parler.

Entretien avec Bruno **DERBAIX**

La JUSTICE SCOLAIRE pour commencer

Contrairement à ses missions, l'école manque d'outils pour faire vivre la justice en ses murs. Parmi ces outils, il y a l'Ecole citoyenne, coordonnée depuis sept ans par Bruno Derbaix. Sociologue et philosophe, partagé entre recherche et enseignement, il forme aussi bien les élèves que les équipes à partir de l'école pour construire une société apaisée. Dans cet entretien, nous l'interrogeons sur les renforcements entre justice à l'école et soutien éducatif de la police.

A quels besoins répond le projet d'École citoyenne ?

Bruno Derbaix : L'École citoyenne considère l'établissement comme une microsociété, comme une communauté scolaire qui voit vivre ses « habitants » au quotidien, avec des enjeux à la fois régaliens, organisationnels, politiques, journalistiques. En plus, elle a la mission d'apprendre à devenir des citoyens responsables dans une société muticulturelle, démocratique et ouverte aux autres cultures[1]. Pour y parvenir, il est nécessaire que les jeunes en vivent les principes.

On pourrait ajouter un troisième élément : la convention internationale des droits de l'enfant. Nos « étudiants » sont aussi des sujets de droits et, pour qu'ils puissent les exercer, il est de nouveau nécessaire que l'organisation de l'école le permette. Dans les textes comme le Décret Missions, le Pacte d'Excellence ou le Décret Citoyenneté, on en retrouve l'intention. Mais dans la réalité, on les vit peu. A l'école, on expérimente la hiérarchie et des enjeux d'apprentissage, on expérimente les épreuves, les réussites pour une partie, la relégation pour beaucoup d'autres, et l'échec trop souvent final puisque près de 15 % quittent leur scolarité sans diplôme ni autre formation.

Sur quelle logique repose l'Ecole citoyenne ?

Bruno Derbaix : Lorsqu'on veut apprendre concrètement la citoyenneté aux élèves, il va de soi qu'on a les principes de notre côté. Et pourtant ce n'est pas à coup de droits et de textes juridiques que nous tentons de convaincre. Plutôt que de culpabiliser, nous montrons aux écoles que les valeurs citoyennes sont utiles pour répondre aux problèmes qu'elles vivent au quotidien, en particulier les violences et le harcèlement. Plutôt que la logique de l'exclusion progressive qui reproduit les inégalités, plutôt que l'image du prof qui prend une décision unilatérale considérée comme injuste par l'élève, nous montrons qu'il est possible que la justice à l'école soit une opportunité d'éducation, qu'elle fasse réfléchir le jeune sur sa relation au groupe, sa relation à l'école et, au final, sa relation à notre institution.

Prenons un exemple vécu récemment. Deux jeunes se font prendre en train de fumer un joint dans les toilettes de leur école. Considérant le fait très grave, la direction les renvoie – ce qui n'est pas anodin dans un parcours scolaire. Au total, 30 minutes sont consacrées à gérer ces renvois : 10 minutes pour leur signifier qu'elles n'ignoraient pas que la drogue était

interdite à l'école, puis 20 minutes pour qu'elles puissent se défendre avec leurs parents avant la décision définitive. Nous sommes là aux antipodes de l'École citoyenne en termes de justice scolaire. Selon nous, plus le fait est grave, plus il faut une proportionnalité dans le message adressé aux jeunes. Au-delà de la question de la sanction, l'enjeu est de prendre le temps nécessaire avec les premiers concernés mais aussi avec tous les autres élèves pour que cet événement qui génère des émotions, qui les fait discuter, qui concerne d'autres que les élèves attrapés... puisse être l'occasion d'un chemin d'éducation.

Alors qu'il entre dans le commissariat en pensant que « tout pourra être retenu contre lui », le jeune y rencontre un inspecteur qui, sans minimiser les faits, se met dans une posture d'aide, d'éducateur.

A l'école encore plus qu'ailleurs, la justice doit être éducative. Plus : elle doit garantir le droit fondamental des adolescents à la défense. Non seulement ils ont le droit de s'expliquer dans de bonnes conditions, mais ils ont aussi le droit d'y être aidés. A l'inverse, dans l'immense majorité des écoles, on n'a ni le temps ni les outils pour que les faits soient vérifiés, que les jeunes puissent s'exprimer, que leurs arguments soient entendus, qu'au final ils soient vraiment défendus.

Mais apprendre aux jeunes à se défendre avec des mots n'est que la moitié du travail. Si on s'arrêtait là, on pourrait en faire de bons procéduriers, peut-être revanchards envers les enseignants. Dans une perspective de justice restauratrice, l'enjeu n'est pas de substituer à la domination des adultes un syndicalisme individualiste des élèves. Il s'agit d'apprendre à débattre pour trouver des solutions et pour réparer, d'apprendre aux élèves à résoudre leurs conflits par la négociation et la discussion. Il s'agit aussi qu'ils deviennent capables de dialoguer positivement avec l'autorité. Et, lorsque les jeunes comprennent l'articulation entre la parole et la coopération, le chemin du problème à la solution, cela vaut dans la relation avec les enseignants comme avec les policiers.

C'est pour cela que vous prônez une collaboration entre école et police pour certains faits de justice scolaire ?

Bruno Derbaix : Tout à fait. Dans un certain nombre de cas, les écoles vivent des faits graves pour lesquels elles ont besoin d'aide. En même temps, elles ne peuvent pas complètement «passer la main» car, sans restauration de la situation, les relations entre les protagonistes vont continuer à se dégrader. Prenons un premier exemple : un élève sort un couteau et menace un de ses camarades de classe qui ensuite se plaint. Reçu pour s'expliquer, le premier minimise les faits, arguant qu'il n'a rien commis de grave puisqu'il n'a pas touché l'autre et qu'avoir un couteau est « commun », d'ailleurs « ses frères en ont tous un ». En plus, dans les discussions, on se rend compte que d'autres élèves prennent ce fait trop à la légère. Dans cette situation, c'est le renvoi de notre jeune « armé » qui est en jeu, puisqu'il persiste dans une position dangereuse pour ses pairs. Mais il y a plus : la perception de ce renvoi par les autres élèves, tout comme leur compréhension de ce qu'est une arme blanche. En réaction et avec les délégués, la solution a été d'organiser une rencontre avec un commissaire dans chacune des classes où cette situation avait créé un émoi, générant ainsi un espace de réflexion collective et d'information sur les règles en matière d'armes blanches. Dans ce cas, l'exclusion de l'élève n'a au final pu être évitée (et c'est un échec), mais cet événement a en définitive été une opportunité pour que les

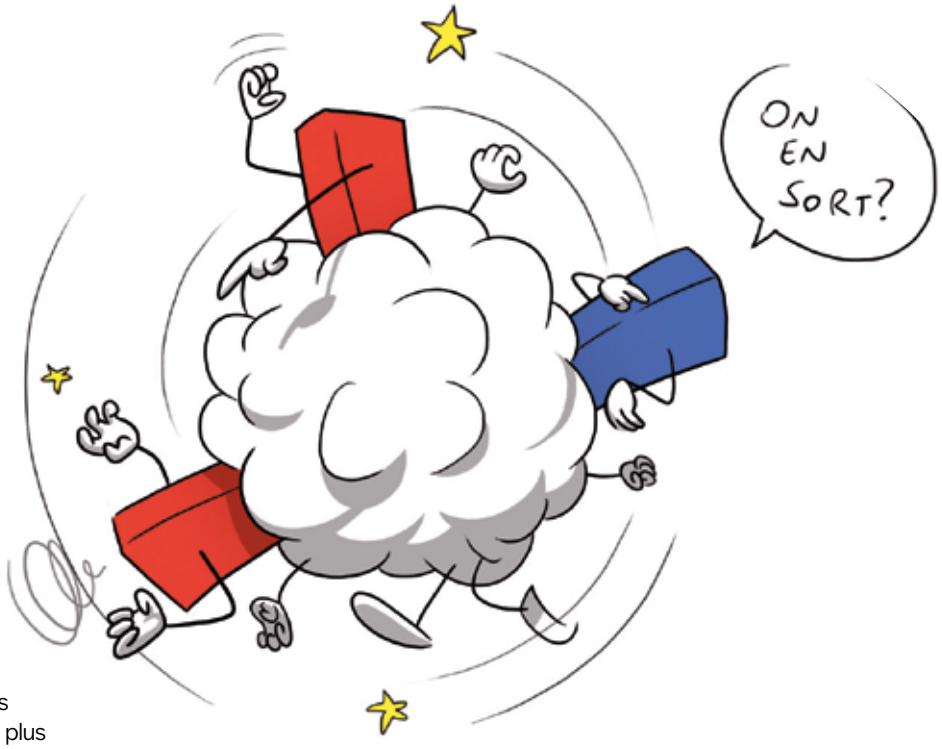

autres comprennent mieux la bienveillance de l'école et les principes de notre société.

Un autre exemple concerne un jeune qui rackettait une élève quasi tous les midis pour s'acheter un sandwich. Après plus d'un an, la jeune fille finit par en parler à son délégué. Suite à des premières excuses peu convaincantes, nous avons décidé de mettre en place le «module police». L'idée était d'accompagner le jeune au commissariat de quartier afin qu'il y demande «ce qui arriverait si la fille portait plainte ?» La suite a été spectaculaire. L'inspectrice lui a expliqué les enjeux très concrets de cette situation : les dégâts générés par les situations de harcèlement, l'enquête sociale qu'entraînerait une éventuelle plainte, le sentiment d'humiliation des parents en pareille circonstance, la question du placement ou de l'IPPJ qui serait envisagée... L'élève s'est enfoncé dans son siège au fur et à mesure de cette confrontation haute en émotions. A son retour à l'école, il fonça présenter de vraies excuses, et partagea aux autres ce qu'il avait compris.

La force de l'école citoyenne est de profiter d'une incivilité pour rebondir éducativement sur le problème. Dans les quelques cas plus graves qui peuvent engendrer un « module police », il y a en plus l'idée de changer profondément la relation entre le jeune et le représentant de l'autorité. Alors qu'il entre dans le commissariat en pensant qu'il « va y rester » et que « tout pourra être retenu contre lui », le jeune y rencontre un inspecteur qui, sans minimiser les faits, se met dans une posture d'aide, d'éducateur. Évidemment cette démarche suppose de bien préparer la collaboration, mais elle permet non seulement de restaurer une partie de la relation entre le jeune et les policiers, mais surtout d'aider vraiment à ne pas recommencer.

Propos recueillis par **N. C.**

[1] Référence ici au Décret « Missions » définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 24 juillet 1997, mis à jour le 9 octobre 2018.

Pour en savoir plus

Pour tous les outils de l'Ecole citoyenne, voir **www.ecolecitoyenne.org**

Lire aussi Bruno Derbaix, *Pour une école citoyenne. Vivre l'école pleinement*, éd. La boîte à Pandore, 2018

Lutte contre les préjugés

Les LIMITES de la formation policière

Martine VANDEMEULEBROUCKE

Mal aimés, mal payés, mal formés les policiers ? Le métier est en tout cas déconsidéré et la méfiance de la population grandissante. Comment, pourquoi devient-on policier ? Sur quoi se base leur formation ? Une certitude : entre les séances de tir et l'art de dresser des PV, les questions sociales, la sensibilisation aux discriminations peinent à trouver leur place.

© Massimo Bortolini

On ne devient pas seulement policier par le hasard des offres d'emploi. C'est un métier qui se transmet souvent de père en fils (et parfois de père en fille). «Un bon tiers de nos aspirants a un membre de sa famille qui est policier », explique Luc Welcomme, coordinateur pédagogique de l'académie de police de Namur. Une vocation? Non pas nécessairement. C'est d'abord, contrairement aux clichés, un métier où on gagne bien sa vie. C'est aussi l'assurance « d'un emploi stable et d'une très bonne pension ». Un inspecteur commence, dès sa formation, avec une rémunération nette de 1.800 euros et la progression salariale suit celle des fonctionnaires. A cela s'ajoutent des primes diverses et nombreuses de quelques centaines d'euros par mois. Les policiers qui travaillent à Bruxelles, par exemple, reçoivent une prime «bilinguisme» qui s'ajoute au fait même de travailler dans la capitale. Ces encouragements financiers ont d'ailleurs pour effet de «pomper» dans le recrutement de policiers dans le Brabant wallon et le Brabant flamand où le déficit de policiers est structurel depuis de nombreuses années. Sur le plan des avantages matériels, ce n'est pas tout : « Il y a les soins médicaux gratuits, les ristournes dans certains commerces, l'Horeca, les agences de voyage, poursuit Luc Welcomme. Au final, la pension est celle d'un fonctionnaire nommé (de 50 % supérieure en moyenne à celle d'un salarié). Dans la fonction publique, je n'ai pas connaissance de métier mieux payé », conclut le coordinateur. Alors pourquoi le cadre reste-t-il déficitaire ? Parce que beaucoup de policiers partent tous les ans sous l'effet du stress, de la difficulté à concilier la vie professionnelle et privée mais aussi parce que la pyramide des âges est actuellement défavorable. Beaucoup de mises à la pension, pas assez de recrutement même si, tempère Luc Welcomme, « il y a actuellement de nombreux candidats. Le service de recrutement tourne au maximum ». Le taux de réussite dans les académies de police est très élevé mais le vrai tri s'opère en amont. A peine 10 à 15 % des candidats passent les épreuves de sélection pour entrer dans ces écoles.

Le taux de réussite dans les académies de police est très élevé mais le vrai tri s'opère en amont. A peine 10 à 15 % des candidats passent les épreuves de sélection pour entrer dans ces écoles.

A Bruxelles, ce qui bloque, c'est l'épreuve de bilinguisme. La police peine à recruter des néerlandophones, confirme Olivier Slosse, commissaire de police et porte-parole de la zone Bruxelles-Ixelles. C'est la raison pour laquelle beaucoup de policiers sont des habitants du Brabant flamand qui ne connaissent pas ou mal la réalité bruxelloise.

Une diversité qui progresse mais....

Cela a évidemment un impact sur le profil des aspirants même si celui-ci change, constatent les responsables des écoles de police. « Quand j'ai donné cours, les aspirants étaient très majoritairement des hommes », constate Patrick Gistelinx, directeur du centre de formation de la zone de police Bruxelles-Ixelles. Maintenant dans les académies, il y a près de 50 % de femmes. Et les grands blonds ne sont plus tout seuls. Cette diversité va se répercuter dans le paysage policier». Mais lentement alors. Olivier Slosse en convient : même si on ne dispose pas de chiffres, la diversité ne progresse que très peu dans la hiérarchie policière. Le recrutement des officiers se fait essentiellement sur base interne et faut donc attendre que la

progression de la diversité à la base suive son long parcours de promotions.

Luc Welcomme constate lui aussi un meilleur équilibre «hommes-femmes » et davantage de candidats d'origine maghrébine ou africaine mais « cela reste minoritaire». Le coordinateur namurois pointe une autre forme de diversité qui se fait jour, celle de l'origine sociale : « Nous avons davantage de candidats en provenance de milieux aisés parce que le métier est à la fois mieux considéré et diversifié».

Si être policier ne se réduit pas à la rédaction de PV ou aux contrôles routiers, les problématiques sociales dans la formation suivent le même parcours que celui de la diversité: lentement et insuffisamment. La formation de base des policiers s'organise en deux « blocs » qui abordent notamment le code de la route, l'accueil et l'assistance policière, le travail d'enquête... A ces deux « blocs », s'ajoutent tout au long de la formation ce que le jargon policier appelle des « clusters transversaux », comme les matières sociétales, le sport et la gestion du stress. Cette formation se fait sur un an et le policier doit alors faire six mois de stages probatoires. Un an, c'est insuffisant, reconnaît d'emblée Luc Welcomme. Bien sûr, il y a aussi des formations continuées qui sont, elles, gérées par les zones de police. Cette formation continuée comporte une partie obligatoire qui porte sur des matières «techniques» comme l'utilisation des armes, la maîtrise de la violence. S'y ajoute un programme « à la carte « de huit heures qui aborde des problématiques comme l'accueil des victimes des violences sexuelles, les discriminations, le harcèlement... En principe, tout policier doit suivre ce type de formation au moins une fois par an. En pratique, c'est rarement le cas.

La hiérarchie policière explique ce déficit de formation par le manque de temps. Olivier Slosse évoque « la pression opérationnelle, l'imprévisibilité du métier, comme une manifestation non annoncée, et qui fait que tout ce qui touche à la formation risque de passer au second plan ». Mais ce n'est pas la seule explication. Les chefs de corps dans les zones de police jouent un très grand rôle dans la motivation des policiers à suivre ou non une formation continuée.

Des formations sans ligne claire

Le programme des formations est élaboré par la police fédérale et insufflé par le pouvoir politique. En 2016, la lutte contre les violences sexuelles a fait l'objet d'un plan national de sécurité et s'est imposé aux zones de police comme dans la formation initiale assurée par les académies de police. Avec manifestement une grande marge de manœuvre laissée à ces écoles de police. Certaines se sont investies à fond dans la formation à l'accueil des victimes, d'autres nettement moins. Des écoles sont très attentives à la question des discours haineux et racistes et désignent des policiers de référence comme formateurs. D'autres font le minimum minimorum dans ce domaine. Résultat? « Les policiers qui débarquent dans les zones de police n'ont pas reçu une formation de base identique », constate Olivier Slosse.

Les chefs de corps dans les zones de police jouent un très grand rôle dans la motivation des policiers à suivre ou non une formation continuée.

Pour la formation continuée dans les zones de police, l'impulsion en matière de formations vient aussi du niveau local, du bourgmestre ou du Collège de police. En fonction de l'environnement social de la zone de police, un «plan régional de sécurité» est élaboré. A Bruxelles, on a beaucoup investi dans la lutte contre les violences faites aux femmes mais aussi dans les formations sur le radicalisme. A Liège, dans la lutte contre la toxicomanie en raison de la proximité avec la frontière néerlandaise.

Et la lutte contre les discriminations? Le profilage ethnique? En 2018, Unia a proposé aux écoles de police une formation en trois modules sur les mécanismes discriminatoires, les propos racistes tenus par les aspirants policiers mais cela n'a pas suscité un fol enthousiasme. Amnesty International

La formation sur les violences homophobes donnée par des policiers membres de « Rainbow Cops Belgium LGBT Police » a fait bouger les lignes.

s'est investi dans la formation des policiers à un meilleur accueil des victimes de violences sexuelles mais l'ONG doit bien constater que peu, très peu de formations ont été organisées en 2019, faute de candidats. La faute aux contraintes du métier comme on l'affirme dans le milieu policier ? Au contenu de la formation ? Aux associations ou aux personnes qui les donnent ? Au manque d'intérêt des policiers ? «Le travail avec les associations doit parfois être réajusté, explique Patrick Gistelinck. Le public policier n'est pas celui du milieu associatif ». Une question de vocabulaire parfois, de fond aussi. Les policiers n'aiment pas les formations « trop militantes » ni être culpabilisés sur certaines de leur attitude. Mais, parfois, ça marche bien. La formation donnée sur les violences homophobes par des policiers membres de l'association « Rainbow Cops Belgium LGBT Police » a fait bouger les lignes.

L'impunité de ceux qui dérapent

La police reste une organisation très hiérarchisée. L'esprit de corps, la pression mise pour obéir aux ordres restent une réalité. Unia et la police fédérale organisent depuis 2014 une journée de formation (obligatoire) à la caserne Dossin pour les aspirants policiers. L'objectif est de sensibiliser les futurs policiers à la violence d'Etat telle qu'elle a été commise par les gendarmes belges à l'époque nazie. C'est l'occasion d'une réflexion sur les « dilemmes éthiques » auxquels seront soumis un jour ou l'autre des policiers. « C'est apprendre à dire non, à ne pas « couvrir » les collègues qui se rendent coupables de violences voire de délits », résume Olivier Slosse. Mais cette approche suppose un suivi dans les unités de police ». Et là, les choses se corsent. « Je vois arriver des jeunes policiers qui ont des réflexes sains par rapport aux dilemmes éthiques mais qu'en sera-t-il dans quelques années quand les «anciens» leur diront de « laisser tomber » face à des comportements inadmissibles? »Début avril, l'Inspection générale qui supervise les services de police a constaté, au terme d'une enquête approfondie, qu'elle ne dispose pas d'informations sur ce qui ne fonctionne pas dans ses troupes, qu'il s'agisse de violence illégitime, de racisme ou de discrimination. Les incidents ne sont pas rapportés, les policiers qui dérapent ne sont pas écartés. Le problème, c'est que cette attitude de la part de la hiérarchie s'observe dès la formation initiale des policiers. Des responsables d'écoles de police ont confié à Unia leur désarroi face à des dossiers graves de harcèlement ou de propos haineux chez les aspirants policiers. Les entretiens de fonction doivent en principe « filtrer » ceux qui ne respectent pas les normes mais dans les faits, cela ne se produit pas. Le policier ne reçoit presque jamais de note insatisfaisante sur les questions éthiques et les académies de police lâchent dans les zones de police des policiers qui dysfonctionnent parfois gravement, dès le début de leur formation.

« Au sein de la police, nous n'avons pas la culture du débriefing, de l'intervision », reconnaît Olivier Slosse. Ici encore, tout dépend des chefs de zone. C'est à eux de maintenir une culture professionnelle qui respecte les normes déontologiques des policiers. Mais il n'est pas évident pour eux de tenir bon. Face à des syndicats policiers puissants et souvent très corporatistes, confrontés à un cadre policier souvent déficitaire, la tentation est grande de « laisser tomber».

© Eric de Mildt

Sociologue, conseiller et formateur en multiculturalité et gestion de la diversité à la Police fédérale (2001-2014) Saïd **HALIMAOUI**

Vers un retour à la police DE PROXIMITE ?

L'antagonisme entre l'action policière et les attentes croissantes de la société en matière de droits et libertés individuels conduit la police de confrontation dans une impasse. Des modèles à suivre existent pourtant, où l'on apprend à inclure de l'éthique dans les actions.

La démocratie exige qu'on dénonce les violences policières et qu'on préserve la confiance entre (et envers) les institutions et la population. Il revient donc à signifier clairement que les méfaits de quelques agents n'annulent pas le travail positif de tous. Il ne s'agit pas non plus de relativiser la violence que subissent certains citoyens (en général issus de minorités ethniques) et la gravité des faits commis, mais d'affirmer qu'il est question ici d'enjeux fondamentaux tels que la défense des droits humains et de la dignité humaine en général.

Revenons à ce qu'on a appelé les « émeutes de Bruxelles » qui ont embrasé quelques communes de l'agglomération bruxelloise (Saint-Gilles, Saint-Josse, Molenbeek) en mai 1991 (voyez l'encadré en page 21). Ce sont les contrôles répétés de ces jeunes des quartiers par des policiers qui ont fini par mettre le feu aux poudres. Le sociologue F. Dassetto[1] a soutenu que ces événements étaient plus des mouvements de protestation sociale. Faute de relais et de porte-paroles, faute de savoir s'exprimer par la parole ou trouver des canaux d'expression, des jeunes ont pris la voie de la violence.

Ces premières «émeutes» ont bousculé le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et aussi la gendarmerie royale (démilitarisée en janvier 1992) qui créera en décembre 1992 la Cellule d'Étude du Multiculturalisme (CEM, comprenant 5 cadres civils universitaires dont moi-même[2]). La mission du CEM a été fixée par le gouvernement : elle sera chargée de l'étude et du suivi des problèmes que peuvent rencontrer les jeunes pour la sécurité publique et des mesures adéquates en la matière.

Structuration progressive de la CEM

Il s'agissait d'une politique multiculturelle en action et non d'un contenu figé, superficiel ou académique. Il s'agissait d'un véritable changement de paradigme qui redéfinissait le rôle de la police et qui invitait à se baser sur un maintien de l'ordre de façon globale et non uniquement sur le maintien d'un ordre fondé sur des considérations judiciaires.

Il s'agissait d'un *Problem Solving* (ou résolution des problèmes), c'est-à-dire la coproduction de sécurité qui implique non seulement les citoyens mais également les divers services locaux. Ils avaient à se focaliser sur la prise en charge des problèmes rencontrés plutôt que sur la réponse réactive aux infractions constatées. C'était le rôle fondamental du *Community Policing* ou police de proximité orientée vers la résolution des problèmes concrets de terrain. Le travail de maillage progressif de la CEM sera malheureusement mis entre parenthèses lors de la réforme des services de police (2001) qui verra la disparition de la gendarmerie et le changement de profil de notre CEM qui deviendra Service d'étude de la diversité interne (SED). Les 198 zones de la police locale ne feront plus appel à nos services. Le multiculturalisme sera enterré sans sépulture.

Une difficile application

Objectivement, la police de proximité a permis un net recul des «émeutes» (sinon leur disparition à partir de 1996). Les lignes d'action du multiculturalisme ont été opérées dans le cadre de la FPB (fonction de police de soutien à la base de la société). Mais il existait une inégalité d'offre de services: les gendarmes ne contribuaient pas partout à la mise en œuvre de la mission de cette philosophie et on constatait un manque d'impartialité et de respect envers d'autres publics. A tous les niveaux de la gendarmerie, le personnel ne disposait pas d'une connaissance suffisante et exacte des caractéristiques des populations multiculturelles locales. Ce qui ne lui permettait pas de bien apprécier quels étaient les besoins de sécurité ou d'identifier quelles étaient les personnes relais à cibler pour ses contacts, une concertation, ou une collaboration dans l'approche des problèmes.

Ces lacunes répertoriées dans la difficile application d'un multiculturalisme transversal ne vont-elles pas se retrouver à notre époque présente (à quelques variations près) et perdurer dans le fonctionnement des structures policières actuelles (police fédérale et police locale globalement) ? La

résurgence des violences par et à l'encontre des policiers en 2020 et 2021 n'est-elle pas due principalement à l'abandon sensible et progressif de la politique du multiculturalisme et, par conséquent, de la police de proximité au sein des services de police, renforcée par l'avancée inattendue de la crise socio-sanitaire ? Cette actualité qu'on vit quotidiennement demande de poser un diagnostic sur l'état de santé de nos services de police et conjointement sur celui de la société globale qui semble en perte de vitesse.

Le répressif ne devrait pas l'emporter

On ne peut entamer la question des violences policières actuelles sans mentionner l'influence mondiale du mouvement *Black Lives Matter* essentiellement dirigé contre les violences policières, visibilisées notamment après la mort par étouffement de Georges Floyd le 25 mars 2020. En Belgique, la manifestation contre les violences policières et leur traitement par une justice de « classe » et « raciste » a eu lieu en décembre 2020, soutenue par des militants antiracistes, féministes et de la gauche radicale suivant les affaires « Mawda, Adil, Mehdi et Ibrahima ».

Le 24 janvier 2020, une manifestation a retenu notre attention. Elle a été largement commentée par Michel Bouffioux[3]. Selon le journaliste, elle réunissait une centaine de personnes face à un dispositif de sécurité « disproportionné ». Il fait état de l'arrestation de 232 citoyens dont… 86 mineurs d'âge confinés dans les cellules de la caserne d'Etterbeek – cela me rappelle les émeutiers de mai 1991 où des jeunes de Bruxelles furent les premiers à y « séjourner ».

C'est le troisième rassemblement en trois mois portant sur les violences policières qui se fait réprimer de manière expéditive au mépris de la loi et des droits fondamentaux des citoyens. Alors que la loi de fonction de police (août 1992) exige que l'usage de la force par la police réponde aux critères de proportionnalité, de nécessité et de légitimité.

Ces manifestations sont à comprendre dans le contexte général de maintien de l'ordre de manière musclée avec des arrestations massives de jeunes mineurs. L'article 147 du Code pénal est ignoré, sans compter le Code européen d'éthique de la police qui stipule que, lorsque dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les agents des forces de police sont en contact avec des mineurs, ils doivent tenir compte de la *vulnérabilité* inhérente au jeune âge de ces interpellés. Résultat, les pratiques policières s'éloignent de l'esprit et de la lettre de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant[4] ainsi que des normes standards européennes en matière de justice et de sécurité. En clair, l'approche répressive ne devrait pas l'emporter sur l'approche socio-éducative.

A côté des interventions de policiers anti-émeutes, de brigades canines, d'autopompes, de drones et même d'un hélicoptère, les gaz lacrymogènes, les flashballs et des armes semi-létales viendront enrichir cet arsenal « de guerre ». Dans ce contexte, il y a un effacement progressif des frontières entre ce qui relève de la guerre, de la défense et des opérations de sécurisation de l'ordre public. La judiciarisation du maintien de l'ordre se combine à une systématisation des logiques d'interpellation. Ce qui fait dire à certains observateurs attentifs qu'on s'achemine vers une remilitarisation du maintien de l'ordre. Il y a aussi négligence de l'article 26 de la Constitution sur le droit de manifester; des recommandations du Comité européen de prévention de la torture et du Comité de l'ONU contre la torture. Ce que confirment les rapports d'UNIA, du Délégué général aux droits de l'enfant, du collectif Police Pro et Justice for Victims, du Collectif Bruxelles Panthères.

La pratique de la négociation entre les policiers et les manifestants avec leurs organisateurs se perd. Il est évident que ce métier de policier nécessite des compétences communicationnelles élevées, une connaissance approfondie du terrain – toutes des compétences et tâches qui doivent être revalorisées.

La subite escalade de la violence

Les Bleus ont le blues ! Voilà des mois qu'on ne parle que d'eux, de leur violence, de « leur racisme ». Mais on n'entend guère leur voix par devoir de réserve. Même pour

Forest 1991. Les raisons de la colère

30 ans après, le mensuel *Alter échos* revient sur les « émeutes » de Forest avec une analyse historique complète des politiques d'intégration à coût de contrats de quartier. En commençant par questionner le terme « émeutes », le dossier tire ensuite le bilan des politiques d'intégration et de prévention. 30 ans après, le quartier Saint-Antoine, dans le bas de Forest, n'est pas apaisé. La vie de quartier y est foisonnante. Mais le chômage des jeunes, les trafics et la gentrification sont sources de tension.

Alter échos, mai 2021, pp. 14-34, 8,50 euros.

s'exprimer hors de leurs syndicats, il leur faut l'autorisation de leur hiérarchie. Ils sont fatigués d'être les héros un jour, et les méchants le lendemain. Ils considèrent qu'il y a une méconnaissance de leur métier, de leur quotidien. Chaque jour, disent-ils, ils sont confrontés à tout ce que la société a de pire : la mort, la violence, la haine. En plus des formations en baisse de qualité[5] et du recrutement de jeunes policiers qui se plaignent qu'« on ne leur apprend pas à dialoguer avec les citoyens », s'ajoute une perte de sens : *« On nous demande de remplir de plus en plus de tableaux indiquant le nombre de patrouilles effectuées à pied, en voiture et combien de verbalisations. On nous affecte un matin de tout axer sur les transports en commun et le lendemain tout sur la lutte contre les stups sans laisser tomber les transports... On empile les missions comme un millefeuille »*[6].

Les contrôles au faciès s'expliquent – disent des policiers – par le fait qu'on leur demande de faire du chiffre, en contrôlant une partie de la population (les minorités racisées surtout). Ils se rendent compte souvent que cette discrimination n'est pas efficiente et qu'elle cristallise chez les victimes une violence potentielle et un esprit de revanche. Ne peut-on déduire de cela que le policier baigne lui aussi dans des illégalismes, des contournements institutionnalisés des lois et règlements ? Cela n'aide évidemment pas les policiers à distinguer clairement ce qu'ils peuvent faire ou non.

Les défis à relever

Ces constats induisent-ils qu'il n'existe pas de solutions ? Il reste à redonner sa place à la légitimité de la manifestation. Et si le pouvoir réapprenait à réentendre la manifestation, cela ne signifie qu'il « cèderait à la rue ». En réalité, il comprendrait qu'on ne peut tourner la tête face à un mouvement social d'une telle ampleur; le contraire signifierait commettre une faute politique regrettable.

Que nous réserve l'avenir ? Et si on recrutait des profils qui savent dialoguer, et si on les insérait dans les quartiers? Ils établiraient un maximum de contacts et pourraient identifier des fauteurs de troubles, des gens en cours de radicalisation,... Il n'est pas nécessaire de renforcer les codes de déontologie, ni de voter de nouvelles lois, mais d'essayer de tendre vers une éthique prenant en charge les conséquences éventuelles des actes policiers. Pour une police au service de la population, cela passera nécessairement par une refonte de la formation initiale, réduite en raison de recrutements massifs, et où il faudra intégrer des cours d'éthique, la grande absente de cette formation.

Tout porte à croire que la Région de Bruxelles-Capitale et son ministre-président amorceraient concrètement le retour progressif de la politique de proximité. Le chantier est vaste et il faudra une génération de nouveaux policiers pour aboutir à des changements notables. Ce qui, malheureusement, n'est pas dans la temporalité du politique.

Que sera cette police à l'avenir et sa place dans un ordre démocratique qui vise le bien-être de l'ensemble de nos concitoyens ? L'inspiration viendra certainement en se rapprochant des expériences allemande, anglaise et scandinave. Car les pratiques observées dans ces Etats apparaissent comme une source probante de pacification des opérations de maintien de l'ordre, là où la manifestation est un droit constitutionnel et un élément clé de la vie démocratique. D'où l'obligation de communiquer et de coopérer entre manifestants et autorités[7].

Bonus + www.cbai.be Retrouvez l'article in extenso en ligne.

[1] Sur le blog de F. Dassetto, Casseurs et au-delà. A propos des violences urbaines à Bruxelles, 30 nov. 2017.
[2] J'ai été membre de la CEM de la gendarmerie royale de 1992 à 2001.
[3] M. Bouffioux, « Les casernes de la honte ou chronique d'une journée de violences policières à Bruxelles », in Paris Match, 22 avril 2021.
[4] Rapport 2019-2020 du Délégué général aux droits de l'enfant, Fédération Wallonie-Bruxelles, pp.113-120.
[5] A ce propos, lire l'article de Martine Vandemeulebroucke, « Lutte contre les préjugés : les limites de la formation policière », en pages 14-17 de ce dossier.
[6] M. Bouffioux, *op. cit.*
[7] Cet article est écrit à la mémoire de David Yansenne, chef de la Zone de police Bruxelles-Nord.

Président du tribunal de première instance de Namur, professeur extraordinaire à l'UCLouvain Christian **DE VALKENEER**

CONTRÔLES D'IDENTITÉ : que dit la loi ?

Le contrôle d'identité est l'opération par laquelle une personne est invitée à décliner sur-le-champ son identité par la remise de sa carte d'identité ou de tout autre document qui en tient lieu. Pour l'essentiel, les règles régissant la matière des contrôles d'identité par les services de police sont contenues à l'article 34 de la loi sur la fonction de police[1]

En vertu de l'article 1er de l'arrêté royal du 25 mars 2003 relatif aux cartes d'identité, tout Belge âgé de plus de 15 ans doit être porteur d'une carte d'identité et est tenu de la présenter à toute réquisition de la police ou lorsqu'il doit établir son identité. Les infractions à cette disposition sont punies d'une peine de 26 à 500 euros.

Les contrôles d'identité constituent une pratique policière controversée. Des études ont montré qu'ils pouvaient être discriminatoires et ciblés sur certaines catégories de personnes et de lieux[2]. Les travaux préparatoires de la loi sur la fonction de police reflètent cette crainte de voir les services de police user abusivement de ce droit de contrôle. L'exposé des motifs souligne la nécessité de prévenir les excès tout en relevant que les contrôles d'identité sont inhérents à l'exercice de l'activité policière et constituent un moyen essentiel de prévention de la criminalité. Il convenait donc de disposer d'un texte qui protège les libertés individuelles tout en garantissant la sécurité de la société. Toutefois, l'exposé des motifs n'a pas dissimulé la difficulté de concilier dans une loi ces deux impératifs et la crainte de provoquer un déficit sécuritaire en introduisant des conditions trop objectives.

Le droit seul : un garde-fou symbolique

L'option choisie a donc été de maintenir une marge d'appréciation dans le chef du fonctionnaire de police. À côté du contrôle juridique, l'exposé des motifs a souligné la nécessaire préparation du personnel sur le terrain et l'encadrement indispensable de la hiérarchie : « Le personnel des services de police devra être formé à exécuter ces contrôles en pratique et surtout à discerner les situations où ils s'imposent. Par ailleurs, les autorités et les officiers de police administrative responsables devront veiller à ce que tous les membres du personnel reçoivent non seulement la formation adéquate en question, mais aussi qu'ils reçoivent des instructions en la matière »[3]. En pareille matière, il faut bien reconnaître que le droit seul n'est qu'un garde-fou assez symbolique. Il est, en effet, pratiquement impossible d'évacuer toute dimension subjective dans les concepts utilisés. Cela rend le contrôle *a posteriori* beaucoup plus malaisé dès lors que les circonstances qui ont donné lieu au contrôle, ou leur absence, s'éteignent avec celui-ci. De plus, dans la plupart des cas, il sera particulièrement difficile pour le «plaignant» de rapporter la preuve d'un abus, puisqu'il s'agira de son témoignage contre celui d'un ou plusieurs policiers. L'usage de bodycam pourrait pallier cette difficulté.

Signalons que la Cour de cassation française a jugé qu'un contrôle d'identité exécuté selon des critères tirés de caractéristiques physiques associées à une origine, réelle ou supposée, sans aucune justification objective préalable est

discriminatoire et constitue une faute lourde dans le chef de l'État et de ses organes.

Les situations autorisant un contrôle d'identité

L'article 34 de la loi sur la fonction de police autorise le contrôle d'identité dans quatre hypothèses :

1° Lorsqu'une personne est privée de sa liberté ou a commis un fait passible d'une sanction administrative ou pénale.

2° Lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire, en fonction du comportement, d'indices matériels ou de circonstances de temps et de lieu, qu'une personne est recherchée, a tenté de commettre une infraction ou se prépare à la commettre, pourrait troubler l'ordre public ou l'a troublé.

Ces trois hypothèses renvoient à des situations dont la relative équivocité n'a pas échappé au législateur. Afin de réduire celle-ci, le contrôle devra s'appuyer sur le comportement de la personne que l'on s'apprête à contrôler, des indices matériels ou des circonstances de temps et de lieu. Le policier qui contrôle doit donc avoir des motifs pour procéder à un contrôle d'identité et pouvoir les expliciter à ses supérieurs hiérarchiques. En outre, ils devront faire l'objet d'une évaluation raisonnable dans le chef des policiers.

3° Lorsqu'une personne souhaite pénétrer dans des lieux faisant l'objet d'une menace pour l'ordre public.

4° Dans les circonstances déterminées par les autorités administratives afin de maintenir la sécurité publique ou d'assurer le respect des dispositions relatives à l'accès au territoire, au séjour, à l'établissement et à l'éloignement des étrangers.

Les autorités de police administrative peuvent prescrire des contrôles d'identité en dehors des hypothèses examinées ci-avant afin de maintenir la sécurité publique; ou d'assurer le respect des dispositions légales relatives à l'accès au territoire, au séjour, à l'établissement et à l'éloignement des étrangers.

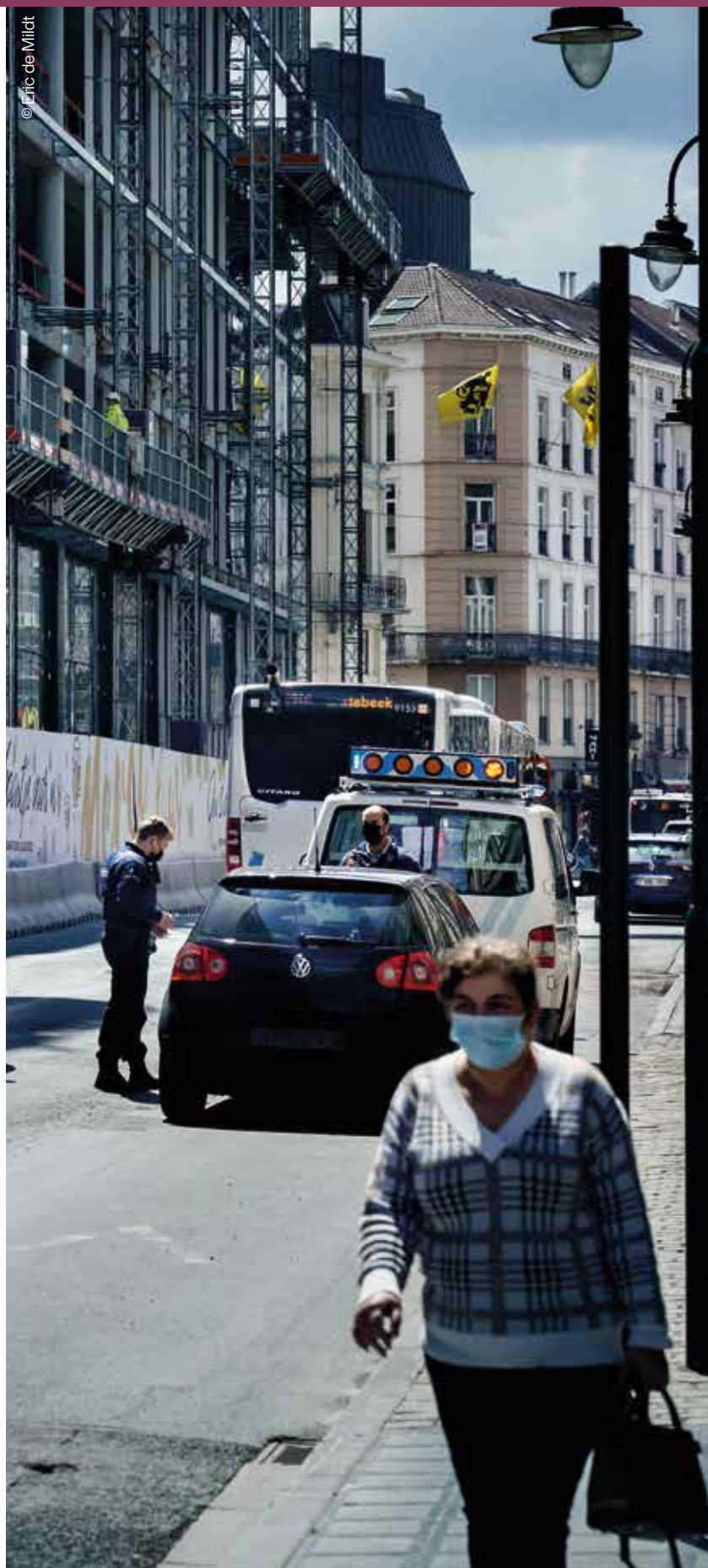
© Eric de Mildt

Le pouvoir de contrôle est ici subordonné à une habilitation préalable du ministre de l'Intérieur ou du bourgmestre. Les fonctionnaires de police ne peuvent donc agir de leur propre initiative.

Le ministre de l'Intérieur peut, dans le cadre de ses compétences en matière de police des étrangers, prescrire des contrôles à certains points d'entrée sur le territoire (aéroports, ports, gares, réseau routier, etc.). Cette faculté permet au bourgmestre ou, le cas échéant, au ministre de l'Intérieur d'organiser des contrôles systématiques dans certains quartiers pour des raisons de sécurité, mais également parce que de nombreux étrangers en séjour illégal y séjourneraient.

L'objet et les modalités du contrôle

L'objet du contrôle est d'établir l'identité d'une personne. Si, en principe, cette vérification se fait sur base de la carte d'identité, rien n'empêche les fonctionnaires de police de prendre en considération d'autres documents, officiels ou privés, voire le témoignage de personnes dignes de foi. La possibilité doit être donnée de prouver son identité de quelque manière que ce soit. Il appartient aux fonctionnaires de police d'apprécier si les documents établissent à suffisance l'identité et si, le cas échéant, il convient de procéder à une vérification approfondie.

Si l'établissement de l'identité se fait par la remise d'un document idoine aux fonctionnaires de police, elle implique que ces derniers puissent s'assurer que le porteur correspond. Cela implique qu'ils puissent demander à la personne de retirer certains effets vestimentaires, sans toutefois porter atteinte à sa pudeur, afin de vérifier si elle correspond à la photographie portée par la pièce remise. Nous pensons ici à un casque, un chapeau, un voile, une burka, et plus généralement tout ce qui empêche de pouvoir apercevoir correctement le visage de quelqu'un.

Le législateur a précisé que les documents ne peuvent être retenus que le temps nécessaire à la vérification et doivent être, ensuite, remis immédiatement à l'intéressé. Il faut, en effet, empêcher que les pièces ne soient conservées trop longtemps et que le contrôle se transforme en une sorte de privation de liberté.

Le cas de la rétention de personnes

L'article 34 de la loi sur la fonction de police autorise la rétention des personnes contrôlées qui refusent ou sont dans l'impossibilité de faire la preuve de leur identité ou dont l'identité est douteuse. Un comportement suspect n'est pas exigé, le simple fait de ne pas pouvoir établir son identité est suffisant. La durée de la rétention a été fixée à douze heures au plus.

Conformément à l'article 37 de la loi sur la fonction de police, les fonctionnaires de police pourront avoir recours à la contrainte physique afin de permettre la vérification de l'identité d'une personne qui voudrait s'y soustraire.

En cas de privation de liberté, mention devra en être faite dans le registre des privations de liberté prévu par l'article 33bis de la loi sur la fonction de police. En outre, la personne privée de sa liberté bénéficiera des droits reconnus aux articles 33ter à 33septies de la loi sur la fonction de police.

Bonus + www.cbai.be
Retrouvez l'article in extenso en ligne.

[1] Cet article constitue une synthèse du chapitre consacré aux contrôles d'identité contenu dans le livre de Ch. De Valkeneer, Manuel de l'enquête pénale, T. I, Principes généraux, Larcier 2018, pp. 111 et ss.
[2] Voyez à ce sujet, Ch. De Valkeneer,, « Les relations police/populations immigrées. Ou comment prévenir la reproduction des inégalités sociales par la police », in Police et population immigrée, Groupe de sociologie wallonne, Louvain-la-Neuve, 1993, pp. 40 à 44 ; I. Goris, F. Jobard et R. Levy, Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris, Open Society Institute, 2009 ; F. Jobard, R. Levy, ,J. Lamberth, S. Navahen, « Mesurer les discriminations selon l'apparence : une analyse des contrôles d'identité à Paris », Population 3/2012 (Vol. 67), p. 423-451, www.cairn.info/revue-population-2012-3-page-423.htm et F. Desprez, « L'Identité dans l'espace public : du contrôle à l'identification », Archives de politique criminelle 1/2010 (n° 32), p. 45-73, www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2010-1-page-45.htm. F. Jobard et J. de Maillard, « Les relations police/population au prisme des contrôles d'identité », https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02416793/document, 2019; J. de Maillard, « Les contrôles d'identité, entre politiques policières, pratiques professionnelles et effets sociaux. Un état critique des connaissances. », 2019, https://doi.org/10.4000/champpenal.10318.
[3] Doc. parl., Ch. repr., sess. 1990-1991, n° 1637/1, p. 58.

Une police EXTRÊMEMENT à droite

Coordinateur de RésistanceS, journal de l'Observatoire belge de l'extrême droite[1] Manuel **ABRAMOWICZ**

Concernant la police, il y a deux vérités dérangeantes. Elles sont pourtant des secrets de polichinelle. Il s'agit de réalités bien ancrées. Et protégées par l'omerta, l'esprit de corps, la complicité et le manque de courage politique. Ces deux vérités sont les suivantes. Un, la violence gratuite – verbale comme physique – est une constante dans l'Histoire des forces de l'ordre. Deux, l'implantation dans leurs rangs de discours simplistes d'extrême droite se fait de génération en génération. Certes, la majorité des hommes et des femmes en uniforme bleu n'est pas constituée d'extrémistes de droite. Des policiers sont même adhérents d'organisations de défense des droits humains.

© Massimo Bortolini

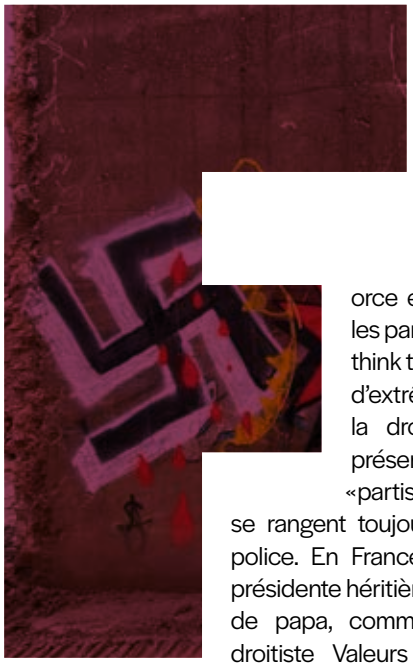

Force est d'observer que les partis, les groupes, les think tanks ou les médias d'extrême droite et de la droite conservatrice présente dans des «partis démocratiques» se rangent toujours du côté de la police. En France, Marine Le Pen, présidente héritière du Front national de papa, comme l'hebdomadaire droitiste Valeurs actuelles, et en Belgique, le Vlaams Belang, sont les principaux soutiens politiques de la police. De plus, à chaque fois, les ministres de l'Intérieur au niveau fédéral, les chefs de zones de police à l'échelle communale, tous partis confondus, apportent eux aussi un appui inconditionnel aux forces de l'ordre. Avec le slogan générique : « La sécurité est la première des libertés ». D'ailleurs, dès octobre 2014, sous l'égide de la Nieuw-Vlaamse Alliantie (N-VA), et avec l'aval du premier ministre libéral Charles Michel (MR), le poste de ministre de l'Intérieur fut également celui de la « sécurité ».

Un noyau dur raciste

Ce n'est pas pour rien qu'au sein des gardiens de l'ordre la part des suffrages en faveur de l'extrême droite est bien plus supérieure qu'au sein du corps électoral. S'il n'existe pas de chiffres officiels pour la Belgique, ce n'est pas le cas chez notre voisin de l'ouest. Au premier tour de la dernière élection présidentielle française, 67 % des policiers actifs auraient voté pour la patronne du Rassemblement (Front) national, contre 21 % du total des électeurs. Il n'y a pas photo : la succès story du fascisme contemporain est une histoire d'amour pour une phalange policière. Mais pourquoi donc à ce point ? Il pourrait y avoir cinq raisons.
La première raison serait due aux singularités violentes du métier. Le travail de rue permet de constater quotidiennement l'état de délabrement de nos espaces publics. Ne rapportant pas grand-chose en voix, des zones entières de ces derniers ont été laissées à l'abandon durant des décennies par le pouvoir politique.

La deuxième raison résiderait dans le manque de confiance à l'égard du monde politique mainstream.

La troisième raison trouverait son origine dans la confrontation régulière avec les « enfants » des classes défavorisées, issues des dernières vagues d'immigrations organisées.

La quatrième explication aurait pour source le statut précaire des policiers : mal payés, ils sont en plus déconsidérés.

Et enfin, la cinquième raison serait liée à la composition sociologique de la police, avec une limitation temporelle globale de l'instruction.

Vécus difficiles, esprit corporatiste, repli sectaire, sentiments d'injustice... complèteront le tableau noir qui explique l'attrait d'une partie significative de la police pour l'extrême droite.

Cette réalité est suffisamment documentée pour ne plus faire semblant de l'ignorer. Le lepénisme et autres fascismes – contenant des lots à n'en plus finir de phobies haineuses, racistes, homophobes, sexistes – contaminent

les esprits de milliers de policiers. Mais encore de militaires, comme le révèle l'« affaire Jürgen Conings » en mai dernier; de gardiens de prison, comme l'a démontré le procès des « SS de la prison de Forest » en 2019 ; ou encore d'agents d'entreprises de sécurité, comme celle dirigée par un ancien candidat des Listes Destexhe en mai 2019 et bien connu pour son appartenance à la droite musclée.

L'ordre autoritariste ambiant

Les collègues démocrates, antiracistes, membres d'organisations de défense des droits humains et de syndicats progressistes policiers ne peuvent pas contrecarrer à eux seuls la gangrène extrême droitiste qui ronge le corps des forces de sécurité. Tant que le noyau dur de ces dernières adoptent une doctrine policière réactionnaire et une gestion du maintien de l'ordre autoritariste, il n'est pas sûr qu'un ancrage à la normale dans le quotidien soit possible. Sans un changement profond, des jeunes et des moins jeunes resteront les cibles, dans les rues de nos villes, de policiers contaminés par la répression tous azimuts, caporalisés par Le Pen et autres nouveaux Duce.

La violence policière insufflée, cultivée, exploitée, revendiquée et soutenue par l'extrême droite n'est pas prête de disparaitre. Le durcissement des mesures liberticides – sous le couvert opportuniste de la prévention sanitaire ou de périls agités comme des épouvantails (cela a été le cas à Paris le 15 mai dernier avec l'interdiction d'une manifestation de soutien au peuple palestinien) – prisent par des responsables politiques, officiellement reconnus comme des « démocrates », mais dont le seul but est de rester au pouvoir, ne peut se rythmer que sous le tempo des airs martiaux des politiciens lepénisés. Le thermomètre de la santé de la police permet aussi de diagnostiquer l'état démocratique de notre pays. Tous les symptômes d'une maladie de régime sont désormais présents. Pour ne pas basculer vers des systèmes de gestion de la cité illibéraux (des démocratures), il est encore temps d'agir. Avant qu'il ne soit trop tard. Aux hommes et aux femmes politiques pour qui les mots « démocratie » et « liberté » signifient toujours un étalon-or de valeurs humaines, ayant dans leurs compétences le maintien de l'« Ordre », de tout faire pour qu'il ne deviennent pas « Nouveau ».

Provoquer un changement brusque

Pour l'après covid-19, le choix est simple. Soit poursuivre comme avant et voir disparaitre petit à petit nos libertés individuelles et collectives au rythme des matraques de la police, devenue la nouvelle milice du système libéral, qui favorise par ailleurs l'industrie de la sécurité (le secteur de la police, comme de l'armée, est un marché commercial en excroissance). Soit changer radicalement de paradigme, dans un « esprit révolutionnaire », pour provoquer un changement brusque, salutaire, innovant et espérant. Dans le but ultime d'enfin mettre en place une société sans discriminations. Permettant de réellement vivre dans un pays égalitaire. C'est dès lors maintenant aux ministres et aux bourgmestres 100 % pro-police de contre-réagir. Pour ne pas être les complices directs de l'extrême droite. ◗

[1] Egalement auteur spécialiste des radicalismes, enseignant en travail social et en communication dans une haute école bruxelloise. Ancien membre du conseil d'administration du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX) et cofondateur de la section CGSP-Para au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (aujourd'hui Unia).

Entretien avec Mattias **DE BACKER**

Un problème de TRANSPARENCE

A la croisée des études urbaines, de criminologie et de géographie sociale, Mattias De Backer (post-doctorant à ULiège) répond à une interview express sur l'impact des politiques sécuritaires sur les violences policières.

Quel lien existe-t-il entre les violences policières et les politiques sécuritaires de lutte contre le radicalisme violent et de contrôle des migrants ?

Mattias De Backer : Il n'y a pas de lien direct entre les plans de sécurité et la violence policière. Mais indirectement, il existe un lien fort entre les deux. Il ne faut pas oublier que les quartiers chauds de Bruxelles sont sous pression depuis des décennies : des révoltes de jeunes contre la police existaient également dans les années 1990. La réponse sécuritaire aux attentats de Paris (2015) et de Bruxelles (2016) a clairement accru cette pression, à laquelle s'est dernièrement ajouté la pression des *lockdowns*. Dans la sphère des jeunes de Bruxelles, ces phénomènes ne sont pas distincts. Au contraire, ils sont tous en ligne les uns avec les autres, ou mieux dit : ils se retrouvent pêle-mêle en un tas. Les jeunes ne font pas de distinction : ils voient des « cow-boys » toutes sirènes hurlantes, ou des policiers soi-disant anonymes dans des véhicules de police noirs bien connus. Ce qu'ils connaissent, ce sont des agents qui ne sont pas accessibles. Ce qu'ils connaissent, ce sont des contrôles d'identité presque quotidiens et aléatoires qui, d'après leur expérience, fournissent des preuves claires de l'existence du profilage ethnique dans la police. De ce côté, la tendance sociale à la sécurisation supplémentaire de l'espace public conduit à la tension et à la frustration.

Mais par ailleurs, dans un corps de police à Bruxelles, par exemple, avec une pénurie historique de troupes, la pression pèse énormément, vu ce qui leur a été beaucoup demandé au cours des cinq dernières années. Le fait qu'il y ait des attaques régulières impliquant des policiers rappelle les faits récents au Bois de la Cambre. A cela s'ajoute la frustration que le tribunal ne fait pas son travail et que les escrocs libérés rient au nez des policiers. La tension accrue des deux côtés a sans aucun doute un impact sur l'augmentation des brutalités policières, des morts suspectes et des émeutes.

Qu'est-ce qui permet de parler de racisme structurel au sein de la police ?

Mattias De Backer : Je veux être nuancé à ce sujet. Je pense que seule une minorité et peut-être seulement une petite minorité de la police est raciste. Mais parfois, ceux-ci parlent fort. De plus, la culture de la police est telle que ses rangs sont fermés vers l'extérieur. Il existe plus qu'assez de recherches scientifiques à ce sujet. Je n'ose pas affirmer avec certitude que la police a un problème avec le racisme structurel, mais elle a un problème de transparence.

Aux Pays-Bas, les gens sont beaucoup plus préoccupés pour examiner ce qui se passe au sein de la police, par exemple en ce qui concerne la violence policière. En Belgique, il faut admettre que l'on en sait trop peu sur ce qui se passe parmi les équipes sur le terrain. Je suis enclin à prendre au sérieux l'allégation de racisme structurel dans une certaine mesure parce qu'il y a non seulement les faits souvent médiatisés de conflits violents entre des jeunes issus de l'immigration et la police, mais aussi les mauvais traitements et les décès suspects de personnes sans-abri et sans-papiers, qui sont invariablement des personnes ayant un background migratoire. Quoi qu'il en soit, mes propres recherches ont montré que les jeunes ayant des antécédents migratoires sont beaucoup plus susceptibles d'avoir à subir des contrôles d'identité réguliers que leurs camarades de classe ou amis blancs.

Maitre de conférences en science politique et chercheuse associée au Germe-ULB Muriel **SACCO**

TOUJOURS PAS de dialogue politique avec les jeunes des quartiers populaires

Le décès d'Adil suite à l'intervention policière et la gestion d'emblée très répressive des émeutes d'avril 2020 à Cureghem questionnent à nouveau autant l'inertie de l'appareil policier que celle du système de représentation politique. Comment passer des violences policières à un dialogue politique avec les jeunes des quartiers populaires bruxellois ?

© Elio Germani

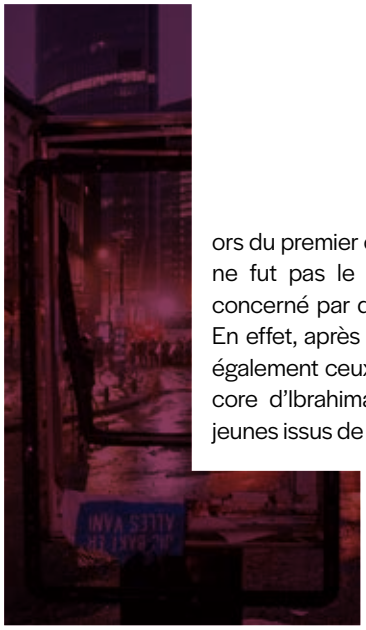

ors du premier confinement, Cureghem ne fut pas le seul quartier bruxellois concerné par des violences policières. En effet, après le décès d'Adil, il y a eu également ceux d'Akram, d'Ilyès ou encore d'Ibrahima. Autant de décès de jeunes issus de l'immigration et de quartiers populaires bruxellois dont les circonstances de l'intervention policière interrogent d'abord le profilage ethnique et la proportionnalité de l'usage de la force de celle-ci. Ces décès tragiques sont loin de constituer de simples excès des forces de police et alimentent l'hypothèse d'un racisme structurel de l'appareil policier. Cet usage arbitraire, excessif et disproportionné de la force face à des populations précaires, racialisées et stigmatisées repose sur des préjugés racistes bien ancrés dans l'organisation policière et contribue à leur enfermement social et spatial. En août 2020, lorsqu'une bagarre éclata entre des jeunes et une patrouille de police sur la plage de Blankenberge[1], l'hypothèse de bandes urbaines bruxelloises qui descendaient à la côte pour en découdre et semer le trouble à l'ordre public fut très vite relayée par les représentants des forces de l'ordre. Sans examen contradictoire des faits, le récit policier fut repris en cœur par des élus de la majorité fédérale. Toutefois, les voix politiques qui s'élevèrent contre cette interprétation stigmatisante ne furent pas très nombreuses et pas très médiatisées.

S'il faut questionner et réformer les interventions et l'institution policières, le traitement politique et institutionnel est également en cause. En effet, les réactions politiques aux émeutes et aux violences policières sont assez peu nombreuses. Leur rareté traduit le plus souvent l'absence de dialogue politique et l'exclusion dont ces jeunes font l'objet dans l'espace politique communal, régional ou fédéral.

Malgré son côté spontané et peu organisé, l'émeute qui a éclaté à la suite du décès d'Adil avait un véritable message politique. Il s'agissait de protester contre ces formes d'intervention policière, perçues comme répétitives et arbitraires, s'accompagnant parfois de violences (coups, insultes, fouilles injustifiées, ...) et ôtant la vie de certains de ces jeunes. Des jeunes racontent leurs expériences de contrôles policiers : « Et quand on demande pourquoi on nous contrôle. On nous dit outrage. Nous, on demande juste le pourquoi. Soit, si tu parles, ils vont hausser le ton, soit on ramasse. » Un autre jeune avoue ne pas demander pourquoi il est contrôlé « Ça, on n'ose pas demander » indiquant la peur de ces contrôles et de leurs conséquences. Alors que les témoignages des jeunes se multiplient grâce à la mobilisation associative et aux vidéos qui permettent de montrer le déroulement de certaines interventions policières, les acteurs partisans sont peu nombreux à prendre le parti des jeunes de ces quartiers.

La violence des interventions policières à l'égard des jeunes des quartiers populaires bruxellois n'est pas un phénomène concomitant au confinement. Plusieurs émeutes ont éclaté en Région bruxelloise depuis les années 1990 à la suite de ces violences. Un ancien du quartier nous dit : « En 97, il y avait eu les émeutes de Cureghem, suite au décès de Said Charki. Donc, il faut qu'on mette tous les noms des gens qui ont été victimes de violences policières. Et qui sont décédées. Pour moi, ce sont des meurtres, il n'y pas d'autres mots. Et c'est exactement la même chose, c'est un guet-apens. Et ce [l'objectif des policiers] n'est même pas d'essayer de l'arrêter dans un autre moment, dans un autre contexte».

Les causes de leur colère

Aux violences policières s'ajoutent ainsi la présomption de culpabilité et le manque de représentation politique des jeunes des quartiers populaires. Et ce, dans un contexte où ces jeunes subissent dans une proportion plus importante des discriminations sur les marchés scolaire, de l'emploi et du

logement. Ils ont des probabilités plus fortes d'expérimenter la précarité et des logiques d'exclusion.

La colère des émeutiers apparaît dès lors comme le résultat d'une absence de dialogue avec les autorités politiques au sujet des violences policières et de l'approfondissement de la précarisation et des discriminations. Cette absence de dialogue résonne comme un déni politique de reconnaissance de la légitimité de cette colère et une citoyenneté amoindrie. Elle donne le sentiment que leur vie et la violence dont les jeunes font l'objet ne comptent pas. Même si les émeutiers ne venaient pas forcément de Cureghem et qu'ils ne représentent qu'une frange très faible des jeunes de ce quartier, le traitement dont ils ont fait l'objet est pourtant assez représentatif des rapports des jeunes aux institutions publiques, dont la police figure au premier plan.

Cela étant, l'absence de dialogue avec les autorités politiques communales n'est plus pour autant synonyme de non intervention publique. En effet, depuis les années 1990, des investissements publics ont été effectués par le biais de diverses politiques publiques communalistes. Bien que ces quartiers ont fait l'objet de nombreux changements et que l'offre d'activités proposées par les associations à destination des jeunes de ces quartiers s'est considérablement étoffée, le sentiment d'abandon parmi ces jeunes persiste. Entre l'insuffisance des investissements réalisés face aux besoins sociaux existants, la précarisation des habitants de ces quartiers et la gentrification recherchée par les politiques urbanistiques et sécuritaires, le réinvestissement public dans ces quartiers produit sur le long terme une transformation graduelle de l'image de ces quartiers destinés à réaliser une mixité sociale par l'ajout de nouvelles populations, voire par le remplacement des populations déjà résidantes. Ces politiques visent ainsi moins l'ascension sociale et l'amélioration des conditions de vie des habitantes et des habitants donnant des perspectives de progrès pour le futur.

Lorsqu'un trouble à l'ordre public est pressenti, le réflexe politique semble être de faire intervenir la police, ensuite les acteurs associatifs, sans jamais tenter le dialogue avec les jeunes.

Pour une participation citoyenne inclusive

Ainsi, malgré ces investissements publics y compris en direction de ces jeunes, l'image de ces jeunes n'a pas changé auprès du personnel politique. Ils sont toujours perçus comme peu prioritaires, voire dangereux. Le traitement de ces jeunes a été délégué à la sphère associative. Lorsqu'un trouble à l'ordre public est pressenti, le réflexe politique semble être de faire intervenir la police, ensuite les acteurs associatifs, sans jamais tenter le dialogue avec les jeunes. L'émergence des dispositifs de participation citoyenne et la prolifération des réseaux sociaux n'ont pas comblé ce fossé. On comprend mieux pourquoi les discours des jeunes vis-à-vis des autorités politiques communales n'ont pas évolué au fil du temps.

Plus largement, l'introduction de ces modes d'intervention publique caractérisés par la plurisectorialité et la dimension participative et ciblant les quartiers populaires bruxellois interroge la nature de l'échelon communal. D'une part, historiquement, l'échelon communal est censé représenter l'échelon de la proximité. D'autre part, la sociologie urbaine de Saskia Sassen[2] voit dans la ville un échelon de participation et de citoyenneté plus inclusive car la participation dépend moins de la possession de la nationalité que du lieu de résidence. Ces idéaux politiques sont pourtant loin de se concrétiser dans le quotidien de la vie de ces quartiers. Les résidentes et les résidents, les jeunes en particulier, sont loin d'être au centre, comme acteurs ou comme cibles, de la nouvelle gouvernance urbaine qui s'institutionnalise et qui urbanise les espaces encore sous-occupés.

[1] Colinet Mathieu, « Bagarre à Blankenberge : faut-il parler de « bandes » ? », *in Le Soir*, le 11 août 2020.
[2] Sassen Saskia, 2007, *A Sociology of Globalization*, New York, W.W. Norton, 250 p.

Librairie Politique Pepite Blues

texte Nathalie Caprioli
dessin Christophe Poot

Depuis avril 2019, Celestina Jonge Vindes met les littératures africaines à l'honneur, avec de larges détours par les sciences sociales et la politique.

Bienvenue chez Pépite Blues !

"Je voulais inscrire la librairie dans Matonge, quartier considéré comme africain."

Mettre en valeur les littératures à partir de l'Afrique et de ses diasporas, ce n'est pas les classer dans la rubrique «diversités»

Celestina : "Ces catégories sont contre-nature. La diversité n'existe pas s'il manque quelqu'un. Mon idée est de placer ces littératures au centre, AVEC toutes les autres. En réalité, nous sommes censés occuper le monde d'une manière égalitaire. Bref, les littératures africaines sont tout sauf à la marge. Elles existent et doivent appartenir à tous."

Unique à Bruxelles, Pépite Blues se veut aussi un espace de rencontres. Avant le Covid, la librairie invitait au moins une fois par semaine un ou une autrice.

Aujourd'hui, les rencontres reprennent : lors de la foire du livre, une séance de dédicaces avec Xavier Lufin, auteur d'une anthologie de la poésie noire d'Arabie.

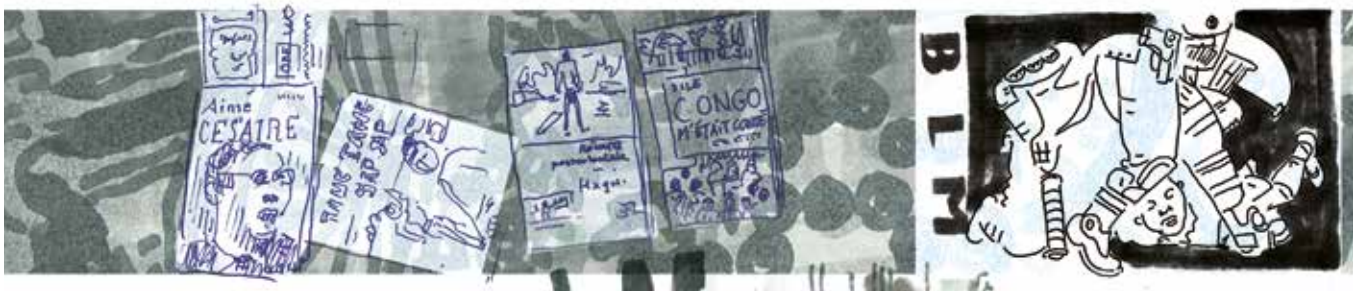

En juin 2020, après la manifestation Black Lives Matter à Bruxelles, des nouveaux clients ont poussé la porte, à la recherche d'incontournables : Fanon, Baldwin, Ta-Nehesi Coates...

Pour le commerce, c'est génial, même si les autres jours sans événement sont tout aussi importants.

Entretien avec Mathieu **PERNOT**

Les OUBLIÉS de LESBOS

« Que faut-il taire ? Que faut-il dire ? Que faut-il déplorer ? », écrivait Euripide dans* Les Troyennes*. Vingt-quatre siècles plus tard, le livre de photographies de Mathieu Pernot Qu'est-ce qu'il se passe.* Lesbos 2020 *et son exposition au Musée Juif de Belgique s'ouvrent sur les mêmes questions, là où une autre tragédie se joue. La tragédie des migrants du camp de Moria (Lesbos) écrite par l'Union européenne.

© Mathieu Pernot

Moria janvier 2020.

Moria octobre 2020.

Peut-on considérer que vous êtes un photographe qui travaillez sur l'histoire des oubliés ?

Mathieu Pernot : Je travaille avec les gens qui m'intéressent, ceux vers lesquels je suis naturellement porté, auprès desquels je me sens bien, et avec qui j'ai l'impression de produire du sens. Ma façon de faire ne relève pas d'une décision réfléchie mais d'une nécessité intérieure, d'un besoin quasi organique. Quand je suis dans un campement avec des Roms ou à Moria avec des réfugiés, je m'y sens à ma place et je crois que c'est là qu'il faut que je sois. J'essaye de travailler avec ce réel et de me poser la question de savoir comment on peut le donner à voir. La question est très vaste – et elle n'a sans doute pas de réponse. Pourtant, c'est cette question qui m'anime.

Pour « donner à voir », vous pratiquez une méthode particulière qui consiste à faire coexister vos propres photos aux côtés des photos ou films réalisés par des migrants. Comment articulez-vous ces différents points de vue ?

Mathieu Pernot : Lorsque je produis un récit, je prends des images de l'extérieur en regardant ce que je vois. Mais ce que je vois n'est pas ce que je vis. C'est pourquoi j'ai demandé à des migrants de me montrer ce qu'ils vivent et ce qu'ils voient. C'est une façon de souligner qu'il n'existe pas un point de vue absolu. Cela traduit aussi l'idée que leur histoire de migrants est notre histoire commune qu'il faudrait réussir à raconter ensemble pour mieux la vivre, sur un territoire que nous occupons tous mais que nous ne partageons pas de façon égale.

Les images ont encore des choses à nous apprendre du monde, même si elles circulent en permanence et saturent les réseaux sociaux. Les images produisent des discours qui diffèrent selon le point de vue duquel elles sont fabriquées. Mon point de vue est celui d'un photographe occidental. Je n'essaye pas de faire croire en une fausse proximité. Je suis à la surface des choses, je constate ce que je vois, et ce n'est rien d'autre que ce que je vois en cet instant précis. Ce que je ne peux ni voir ni montrer, les migrants peuvent le faire. Les images qu'ils produisent avec leur téléphone à bord du bateau en train de traverser la Méditerranée ou dans le camp de Moria en train de brûler nous disent autre chose et nous permettent de comprendre aussi ce réel. Je n'ai pas eu de difficultés à m'en saisir. A partir du moment où je vais à la rencontre des gens, où je discute avec eux et leur montre ce que je fais, ils ont aussi envie de dire qui ils sont et de témoigner. C'est ce qui s'est passé en janvier 2020 quand je suis resté une dizaine de jours dans le camp de Moria, occupé par 20.000 réfugiés alors que sa capacité est prévue pour 2.000. L'exposition et le livre racontent ainsi « ce qu'il se passe », y compris ce que des migrants ont voulu montrer d'eux.

Je travaille avec des migrants depuis une dizaine d'années. Mais c'est à Lesbos que j'ai ressenti à la fois de la honte et de l'injustice. Je ne suis pas partisan des discours simplificateurs et ne prétends pas qu'il existe des solutions à tout. Pourtant, dans ce cas-ci, il s'agit simplement de permettre à ces gens de vivre dans des conditions humaines, sans qu'ils soient obligés de couper des oliviers pour se réchauffer la nuit et d'endormir leurs bébés dans des tentes à zéro degré l'hiver ou à 35 degrés l'été. Il s'agit aussi d'accélérer l'instruction de leur dossier qui, aujourd'hui, peut prendre jusqu'à deux ans. Sur ce point, l'Union européenne n'est pas à la hauteur. La violence de l'actualité des migrants à Lesbos est redoublée par le symbole que représente ce lieu, porteur des éléments fondateurs de notre identité politique, de notre culture, de notre histoire – un territoire symbolique, où l'humanité peut produire aussi le pire...

Votre exposition comme votre livre sont découpés en trois parties où les rapports de force sont en effet très présents.

Mathieu Pernot : Le récit du livre est construit en trois actes: des photos que j'ai faites lorsque j'étais sur place en janvier 2020 ; des captures d'écran des vidéos envoyées par les migrants au moment où je n'y étais pas, entre février et septembre 2020 ; et enfin mes photos de l'après-incendie en octobre 2020.

Chaque acte est découpé en scènes : construire un abri, faire un feu, attendre, occuper ses journées, sauver ce qui peut

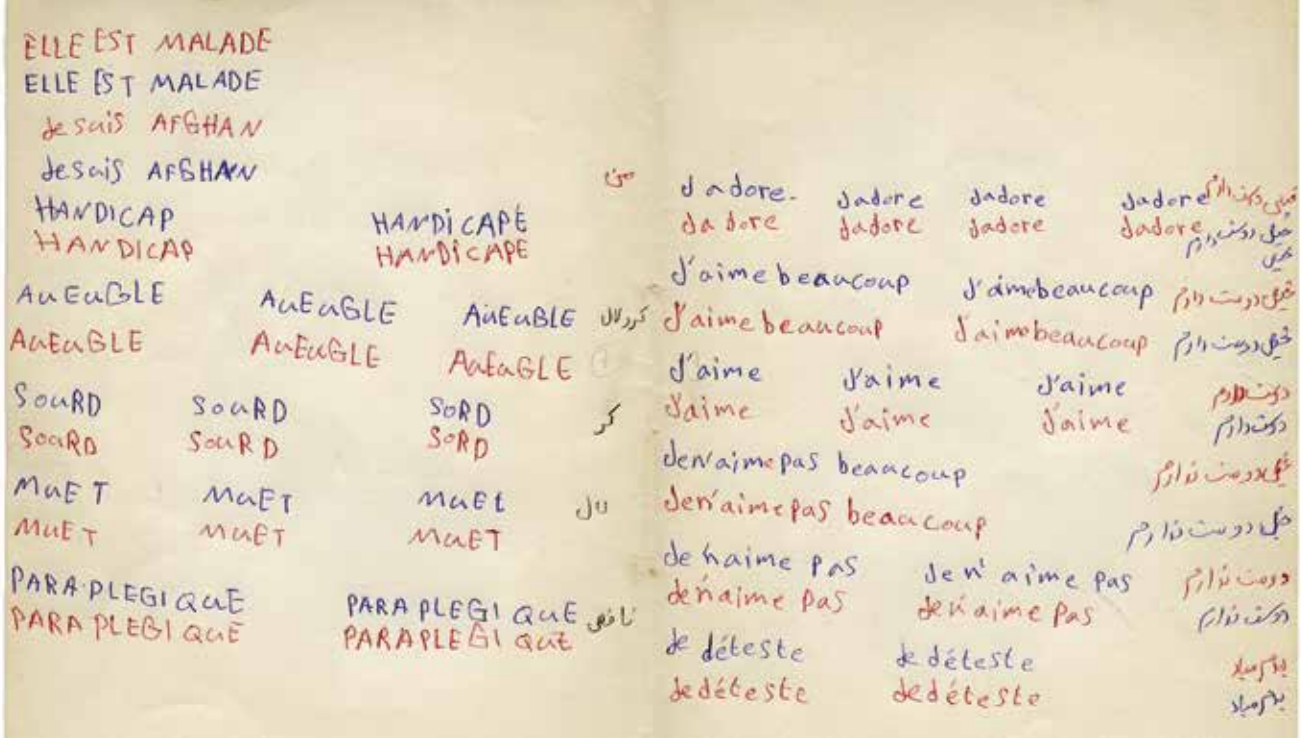

© Mathieu Pernot

Le cahier de Mansour.

l'être, tout recommencer, etc. On voit beaucoup de photos de gens allongés sur des matelas, occupés à attendre. On ressent ensuite une accélération grâce aux documents que des migrants m'ont envoyés. En rentrant à Paris, j'avais gardé des liens plus forts avec certains réfugiés qui m'ont m'envoyé régulièrement des vidéos qu'ils tournaient eux-mêmes en les commentant, ou qu'ils récupéraient sur leur réseau.

Dans l'exposition au Musée Juif de Belgique, on voit ainsi un de leurs films où les gardes-côtes turcs foncent sur une embarcation précaire pleine de migrants. Nous sommes face à un document qui nous dépasse : le bateau est immatriculé, il est donc identifiable. Au-delà de l'exposition et du livre, quelqu'un pourrait s'en saisir comme preuve de la violence des gardes-côtes – qu'ils soient turcs ou grecs d'ailleurs.

Un deuxième document exceptionnel a été tourné l'an dernier au moment où Erdogan a décidé d'ouvrir ses frontières pour faire pression sur l'Europe… laquelle a d'autant plus fermé les siennes. On assiste à un face-à-face avec des militaires grecs armés, hurlant dans une forêt. La personne qui tient le téléphone pivote pour filmer les gens qui subissent ces cris : ce sont des familles, des femmes avec des enfants dans les bras. Ils proviennent de Turquie et essaient de passer la frontière. On éprouve une sensation physique où se mêlent violence et prise de conscience de l'impossibilité pour ces gens de circuler librement.

Le cahier de Mansour, entre autres, fait aussi partie de l'exposition. Quelle est son histoire ?

Mathieu Pernot : Il y a longtemps, j'avais assisté à des cours de langue donnés par l'association Français langue d'accueil. A la fin d'un de ces cours, j'avais demandé si une des personnes voulait me rencontrer pour s'impliquer dans un projet commun. Mansour, un jeune afghan, s'était désigné. C'est à ce moment que j'ai découvert son cahier, écrit dans une littérature de l'urgence et de la peur de quelqu'un qui vient d'arriver. Les premières choses qu'il apprend à dire sont « J'ai faim, j'ai soif, j'ai froid. Ma femme est enceinte ». Plus le cahier se déploie et plus on a l'impression que sa situation se stabilise, plus il atteint aussi une qualité graphique et d'expression. Ce qui illustre sa capacité à s'intégrer en très peu de temps. A la fin du cahier, il n'y a plus que des mots en français, recopiés de multiple fois pour apprendre la calligraphie. Il a ainsi recopié le mot rivage, le mot rêve, comme une poésie de l'exil. Mansour vit maintenant à Paris avec sa famille. Il travaille dans un restaurant très chic sur une péniche où il est devenu chef de rang. C'est une belle histoire.

Propos recueillis par **Nathalie Caprioli**

Au Musée Juif de Belgique

Something is happening

Lauréat du Prix Cartier-Bresson 2019, Mathieu Pernot livre son travail documentaire sur les réfugiés de Lesbos, mêlant photographies, vidéos et cahiers de migrants. Le Musée Juif de Belgique présente cette création originale qui interroge l'exil, la violence, la solidarité – autant de thèmes qui font écho à l'histoire longue des collectivités juives.

Ouverte jusqu'au 19 septembre, l'exposition est accompagnée du livre *Qu'est-ce qu'il se passe*, éd. Gwinzegal, 2021.

www.mjb-jmb.org - 02 512 19 63

IGEAT ULB Simon DEBERSAQUES

Équipements culturels et développement urbain

Derrière L'INJONCTION à « l'ancrage local »

Qu'est-ce qui se joue derrière l'implantation de nouvelles institutions culturelles dans les quartiers populaires ? Ce contexte territorial spécifique a fait émerger un nouvel enjeu – devenu une quasi injonction – auprès des acteurs politiques et culturels : «l'ancrage local». Avant d'en exposer les modalités et les tensions socio-spatiales, à l'aide des exemples forestois du Centre d'art contemporain WIELS et du centre culturel BRASS, il est nécessaire de revenir sur les conditions d'émergence de ces équipements culturels d'un nouveau genre, ainsi que sur les logiques qui motivent et justifient leur implantation[1].

© Massimo Bortolini

À partir des années 1980, à la faveur de la « marchandisation de la culture »[2] et de la « compétitivité interurbaine »[3] croissante, la culture s'est vue élevée au rang d'outil politique mobilisé dans les stratégies de développement urbain. Et ce, à des fins dépassant largement le champ culturel et artistique. Cette instrumentalisation politique de la culture est motivée par deux retombées présumées pour les villes : l'attractivité territoriale et la cohésion sociale.

La culture comme instrument de développement urbain

Dans la littérature, deux grandes stratégies de « développement urbain par la culture » sont communément distinguées. D'une part, celle portant sur la production culturelle stimulant l'économie dite « culturelle », à travers la planification de « districts d'industries culturelles et/ou créatives » et/ou la mise en visibilité de « quartiers d'artistes ». Et d'autre part, celle portant sur la consommation culturelle comme facteur de localisation des flux de capitaux, main-d'œuvre (qualifiée), résidents et/ou touristes (solvables), à travers l'organisation de « grands événements culturels », en particulier via le label des « Capitales européennes de la culture », et/ou à travers l'implantation de « grands équipements culturels ». Concernant ces derniers, nous pouvons identifier deux types d'équipements différents selon le dessein de développement (acteurs, rayonnement, et finalités) dans lequel ils s'inscrivent.

Un premier modèle « exogène » émerge au cours des années 1980, fondé sur l'implantation *ex nihilo* de « grands équipements culturels » comme moteur d'une opération plus large de « régénération urbaine », à savoir la reconversion post-industrielle d'une ville ; et dont l'archétype reste encore aujourd'hui le Musée Guggenheim de Bilbao sur son ancien site industrialo-portuaire. Du fait de son rayonnement international, ce type d'équipement culturel, dont la forme architecturale (nouvel emblème urbain) importe tout autant que son contenu (collection muséale), est conçu comme un outil de marketing urbain, c'est-à-dire un repositionnement symbolique dans la hiérarchie urbaine grâce au renforcement de l'image de marque de la ville. Ce type de développement urbain est justifié par l'argumentaire néolibéral du *trickle-down effect* (théorie du ruissellement, en français) – et traduit dans les politiques urbaines à travers un récit sur les « effets d'entrainement » –, postulant que toutes les strates de la population locale finiront de près ou de loin par en bénéficier, notamment en matière d'emplois et/ou d'« ouverture culturelle ».

À Bruxelles, le nouveau musée régional KANAL-Centre Pompidou – une marque mi-bruxelloise, mi-internationale – le long de l'ancien axe industriel de la ville atteste de l'actualité de ce modèle de développement urbain par la culture. Son arrivée relativement tardive, au regard des autres métropoles occidentales mais aussi des discours d'édiles locaux fantasmant depuis longtemps sur un hypothétique « effet Bilbao » à Bruxelles[4], doit avant tout se comprendre dans la complexité institutionnelle de la capitale belge – la séparation des compétences culturelles (Communautés) avec celles en matière d'aménagement du territoire et économique (Région).

© Massimo Bortolini

L'équipement culturel hybride

Face à la banalisation de ce modèle « exogène » (uniformisation des paysages urbains et de l'offre culturelle), de ses limites économiques (investissement public qui ne *trickle down* pas naturellement vers les populations locales), et de ses limites sociales (absence de liens avec les réseaux culturels et sociaux locaux), un nouveau type d'équipement, moins onéreux et visant un développement peu ou prou « endogène », va voir le jour à partir des années 2000. Ces derniers ont été dénommés dans la thèse : les « équipements culturels hybrides ».

D'un point de vue géographique, à l'inverse des équipements flagship du modèle précédent – préférentiellement implantés dans l'hyper centre de plus en plus destinés aux espaces touristiques –, ces équipements culturels se caractérisent par leur situation privilégiant des quartiers populaires péricentraux, voire périurbains, également désindustrialisés, mais densément habités (résidents et usagers). Si le CENTQUATRE à Paris (19e arrondissement) est souvent présenté comme l'un des archétypes de ce nouveau type d'équipements culturels, le Centre d'art contemporain WIELS, implanté en 2007 dans l'imposante salle de brassage des anciennes brasseries Wielemans-Ceuppens dans le bas de la commune de Forest, constitue certainement le cas bruxellois le plus emblématique.

Des logiques de production contradictoires

Malgré leur grande hétérogénéité liée aux acteurs en présence et au contexte territorial d'implantation, ces équipements se caractérisent par la multiplicité et la «multiscalarité» (différentes échelles de rayonnement) de leurs actions programmatiques. Au niveau artistique, ils visent tant la diffusion (expositions, spectacles, concerts, etc.) que la production (résidences d'artistes, ateliers créatifs, supports aux écoles d'art, etc.). Au niveau social, ils visent tant une offre socio-artistique à destination des publics du quartier les plus éloignés à ce type de culture qu'une offre payante de sensibilisation à l'art au rayonnement plus métropolitain. Enfin, au niveau urbain (et politique), ils constituent un outil de « revitalisation urbaine », tant à travers une logique patrimoniale de réhabilitation d'édifices industriels, ecclésiastiques ou de la puissance publique d'antan, qu'à travers une logique sociale et symbolique d'animation festive du quartier (nouvelle centralité créative et ludique).

En somme, ces équipements culturels hybrides se définissent par une double logique socio-spatiale *a priori* contradictoire: d'un côté, et à l'instar du premier modèle, une « logique d'attractivité », mais dont le rayonnement serait ici moins international que métropolitain, et de l'autre côté, une « logique

d'ancrage local», dont la finalité serait «l'inclusion sociale» et la «rencontre» entre des habitants économiquement, socialement et culturellement différents. Et c'est précisément par cette ambivalence qu'ils se voient assigner le rôle de «promoteur et gardien de la mixité sociale» des quartiers populaires alentour.

A contrario de cette représentation irénique du «développement urbain par la culture», en postulant cette ambivalence intrinsèque aux équipements culturels hybrides, ma thèse avait plutôt pour hypothèse des tensions sociales et spatiales dans le fonctionnement de ces derniers, et en particulier dans leurs relations avec des quartiers populaires en voie de gentrification[5]. Pour en saisir toute la mesure, il a été nécessaire d'identifier leurs dispositifs d'ancrage local pour ensuite analyser leur mise en œuvre et leurs limites.

« L'ancrage local » : modalités et tensions d'une injonction politico-morale

Si l'ensemble des cas d'étude ont pointé l'importance de s'appuyer sur le tissu associatif de « première ligne », deux grandes modalités d'ancrage territorial ressortent plus significativement.

La première modalité constitue l'organisation d'activités socioculturelles au sein de l'équipement en partenariat avec des associations locales. Dans les faits, deux publics cibles sont plus spécifiquement visés par ces activités[6] : les enfants, dans une perspective de « socialisation (à l'art) au plus jeune âge », et les femmes issues de l'immigration, dans une perspective de support créatif aux activités développées par les associations en matière d'émancipation et de soutien à la parentalité. Indépendamment des effets de ces expériences sur les participants, ces activités soulignent en dernière analyse la «non mixité» des publics au sein de ces équipements. En effet, ces activités à destination de publics cibles nécessitent dans la pratique un cadre plus « intimiste et de confiance», donnant à voir des formes de ségrégation temporelle et spatiale eu égard aux autres activités de l'équipement.

Sur ce point, le cas du pôle WIELS-BRASS à Forest est significatif. D'un côté, au WIELS, structure indépendante assumant implicitement la non mixité de ses publics, ses activités «kids» (payantes) à destination des enfants des classes moyennes et supérieures – mobilisant toute l'infrastructure et les espaces publics avoisinants – se distinguent de ses activités «socio-artistiques» (subventionnées) en collaboration avec certaines associations locales qui mobilisent, elles, une salle polyvalente en sous-sol pour l'essentiel. De l'autre, au centre culturel BRASS, structure plus politisée faisant de la mixité des publics son objectif cardinal, les activités de soutien à la parentalité se sont vues « victimes de leur succès » (pour reprendre les mots de son directeur) : les publics initialement fidélisés par les associations locales partenaires ont diminué à mesure que des ménages du quartier socialement mieux dotés (surtout, en capitaux culturels) s'appropriaient cette nouvelle offre.

Festival Supermouche Supervlieg

Activités hors les murs

La deuxième modalité, reflétant plus spécifiquement l'ambivalence de ces équipements, constitue la programmation « hors les murs ». Celle-ci est présentée par les acteurs culturels comme un moyen de dépasser les écueils socio-symboliques associés tant à l'offre culturelle (légitime et/ou émergente) qu'à l'image de l'infrastructure (et ses usagers), mais aussi de provoquer la « rencontre » tant avec les pratiques créatives qu'entre les habitants et les visiteurs. Ce dispositif se matérialise essentiellement par le pilotage d'événements culturels (gratuits) dans l'espace public (places, parcs et friches), mobilisant une diversité d'acteurs locaux artistiques, sociaux et/ou citoyens, et soutenus, si pas directement incités, par les autorités locales.

L'analyse de la production (organisation) et de la consommation (fréquentation) de deux événements annuels dans le parc de Forest – le festival d'art pour enfants Supervlieg/Supermouche (WIELS/BRASS) et le festival Forest Sounds (BRASS) – a montré comment ces activités culturelles « hors les murs », à travers le « réenchantement » de l'espace public avant tout par et pour les classes moyennes et supérieures, ont tendance à normaliser socialement l'espace public, et en corollaire, à invisibiliser subtilement la vie ordinaire des classes populaires. On y observe en effet, outre des conflits d'usage, des stratégies d'évitement des classes populaires, donnant à voir une ségrégation sociale à l'échelle du quartier. Plus paradoxalement encore, ces événements semblent exacerber une forme d'assignation racialisante, avec d'une part une proportion de population racisée nettement supérieure parmi les « bénévoles-logisticiens » qu'au sein des participants et visiteurs, et en développant d'autre part un discours suspicieux vis-à-vis de l'intégration sociale de ces derniers, comme en témoigne l'injonction à la participation de la coordinatrice des Affaires néerlandophones de la commune de Forest :«Je suis convaincue que les personnes issues de l'immigration doivent non seulement venir aux activités, mais également s'impliquer dans les projets [culturels]»[7].

En définitive, ces manifestations culturelles agissent aujourd'hui comme un outil de branding culturel du « travail de gentrification »[8] en cours depuis deux décennies dans le bas de Forest, à savoir la mise en scène d'un quartier résidentiel « convivial socialement mixte, multiculturel, et dynamisé par une nouvelle vie citoyenne ». Mais il n'en demeure pas moins que la promotion d'une image fantasmée ne reflète pas la réalité, comme nous l'a d'ailleurs récemment rappelée la mort du jeune Soufiane Benali[9] au cœur du quartier Saint-Antoine (et non du quartier « Wiels »[10]).

Vecteur de gentrification résidentielle

Les tensions socio-spatiales générées par ces équipements culturels hybrides sont inhérentes à l'ambivalence de

Festival Supermouche Supervlieg

leurs logiques de fonctionnement – attractivité et ancrage territorial–, et dont l'équilibre penche généralement vers la première. Malgré les intentions et actions d'atteindre les populations les plus éloignées à leur offre culturelle, l'ancrage local se heurte bien souvent à la réalité des quartiers populaires (violence sociale et symbolique associée au décalage de cette offre vis-à-vis des besoins locaux), et complique ainsi dans la pratique la mise en œuvre du mot d'ordre de la «mixité sociale».

Plus substantiellement, cette logique d'ancrage territorial s'inscrit dans le paradigme de la « pacification urbaine » des nouvelles politiques urbaines de «l'État social-sécuritaire»[11]. Ce faisant, dans un contexte plus large de gentrification résidentielle (e.g. le bas de Forest), ces dispositifs peuvent *in fine* constituer un vecteur d'ancrage à plus long terme des classes intermédiaires dans les quartiers populaires. Et ce, tout en assurant un outil de légitimation à l'arrivée croisée de ces nouveaux équipements et de ces nouvelles populations (usagers et résidents) par la neutralisation – du moins symbolique (branding & storytelling) – des tensions sociales; et qu'un lieu culturel « hors-sol » (modèle exogène) peut, lui, plus difficilement masquer.

Bonus + www.cbai.be
Retrouvez l'article in extenso en ligne.

[1] Cet article est écrit à partir de ma thèse de doctorat : « Et en plus, on travaille avec le quartier». Analyse des tensions entre équipements culturels hybrides et quartiers populaires en voie de gentrification » (2020). L'analyse de terrain reposait sur 6 cas d'études (équipements culturels) bruxellois : dans le bas de Forest, le Centre d'art contemporain WIELS, le Centre culturel BRASS, et le futur pôle culturel ABY (abbaye de Forest), et dans le Vieux Molenbeek, le GC De Vaartkapoen, le Centre d'arts numériques iMAL (et son projet socio-éducatif CASTii), et enfin le Musée MIMA.

[2] Pour une explication courte et efficace de ce processus (et en particulier au regard des musées), voir les propos du muséologue F. Mairesse recueillis par G. Duplat, « La «marchandisation de la culture», un grand danger ? », dans *La Libre Belgique* du 30 août 2010.

[3] Pour une meilleure compréhension de ce référentiel néolibéral dans les politiques urbaines, et son application à Bruxelles, voir Van Hamme G., Van Criekingen M. (2012), « Compétitivité économique et question sociale : les illusions des politiques de développement à Bruxelles », dans Métropoles , 11. URL: http://journals.openedition.org/metropoles/4550.

[4] De Boeck P., (2002). « Un projet du ministre Willem Draps : un centre d'art contemporain aux brasseries Wielemans », dans *Le Soir*, 4 juillet 2002.

[5] Pour reprendre les mots de M. Van Criekingen dans son récent ouvrage (« Contre la gentrification », 2021) : ce sont des quartiers où habitent les classes populaires, mais qui sont aujourd'hui « sous pression » dans la mesure où ils font l'objet de nouvelles « convoitises » d'acteurs privés (spéculation foncière), d'édiles locaux (prestige métropolitain), et des classes intermédiaires à la fois dominées (division sociale et spatiale subie) et dominantes (distinction sociale et spatiale choisie).

[6] Ceci s'explique aussi, selon les acteurs culturels, par la grande difficulté à atteindre les adolescents, les jeunes adultes et les hommes (« les pères ») des classes populaires et issus de l'immigration.

[7] Propos recueillis par le RAB/BKO dans son Cahier InterAct n° 8 (2015) : « Nous restons ouverts à l'inattendu - Het Lokaal cultuurbeleid à Forest : entretien avec Hilde De Visscher » (pp. 17-21).

[8] Cette notion désigne l'ensemble des investissements matériels, pratiques et symboliques du quartier par les nouvelles classes intermédiaires (les dits « gentrifieurs ») afin de le transformer à leur image et en ressource, aux dépens des classes populaires. Pour une explication plus détaillée, voir : Bidou-Zachariasen C. (2008). « Le «travail» de gentrification : les transformations sociologiques d'un quartier parisien populaire ». Dans *Espaces et Sociétés*, n° 132-133 : 107-124.

[9] A ce propos, voir la lettre des proches de la victime envoyée à la commune, pointant les enjeux sociaux structurels du quartier Saint-Antoine, déjà dénoncés 30 ans plus tôt à la suite des dites « émeutes de Forest ». L'évolution de ces enjeux ont également été analysés 25 ans après cet événement dans un récent numéro de la revue *Alters échos* : « Forest 1991, les raisons de la colère » (n°493, mai 2021).

[10] La dépossession symbolique du quartier passe également aujourd'hui par l'effacement progressive de son nom historique « Saint-Antoine » (stigmate des révoltes des années 1990) à travers la promotion de sa nouvelle image de marque « Wiels » par les nouvelles classes intermédiaires du quartier (« Quartier durable Wiels » depuis 2012), les pouvoirs publics (CQD « Wiels-sur-Senne » 2018-2022) et les promoteurs immobiliers (nouveaux projets immobiliers « à deux pas du Wiels »).

[11] Voir A. Rea (2007), « Les ambivalences de l'État social-sécuritaire », dans *Lien social et Politiques*, n° 57, pp. 15-34.

© Massimo Bortolini

imag
Le magazine de l'interculturel

Éditeur responsable : Alexandre Ansay

Responsable de rédaction : Nathalie Caprioli

Ont contribué à ce numéro : Manuel Abramowicz, Alexandre Ansay, Hicham Assakali, Massimo Bortolini, Rania Boutaffala, Mattias De Backer, Simon Debersaques, Bruno Derbaix, Christian De Valkeneer, Saïd Halimaoui, Celestina Jorge Vindes, Christine Kulakowski, Ayoub Maatchik, Mathieu Pernot, Christophe Poot, Muriel Sacco, Patrick Six, Martine Vandemeulebroucke.

Photo de couverture : Eric de Mildt.

Comité éditorial : Loubna Ben Yaacoub, François Braem, Vincent de Coorebyter, Isabelle Doyen, Kolë Gjeloshaj, Billy Kalonji, Younous Lamghari, Silvia Lucchini, Altay Manço, Marco Martiniello, Anne Morelli, Nouria Ouali, Andrea Rea.

Création graphique : Paul d'Artet

Mise en page : Pina Manzella

Impression : IPM

Les textes n'engagent que leurs auteurs. Les titres, intertitres et brefs résumés introductifs sont le plus souvent rédigés par la rédaction.

Avec l'aide de la Commission communautaire française, du Service d'éducation permanente, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'Actiris.

imag est le bimestriel édité par
le **CBAI asbl** - Av. de Stalingrad, 24
1000 Bruxelles
tél. 02/289 70 50
imag@cbai.be - www.cbai.be

ABONNEZ-VOUS ! PRIX LIBRE

Payez en fonction de vos moyens et soutenez le travail de l'équipe de rédaction. Par numéro ou par an (5 n°) Disponible en format papier et numérique.

Versez votre participation sur le compte IBAN BE34 00107305 2190

Prix indicatif : 5 euros/numéro

En n'oubliant pas de préciser vos nom et adresse en communication ainsi que la mention format papier ou numérique.